67e ANNEE. — N° 3

VENDREDI 7 JANVIER 1927

20 c.

Journal du Lot

20 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
Autres départements	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....		1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		1 fr. 50
RÉCLAMES 3e page	(— d° —).....	2 fr. 50
» 2e page	(— d° —).....	4 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Des comités conservateurs réclament la disparition des monopoles d'Etat qui sont, disent-ils, néfastes et malfaisants. Mais qui donc a établi ces monopoles ?... Ce sont des gouvernements conservateurs ! — Il n'y a pas encore de gouvernement à Berlin. Suivant la façon dont on résoudra la crise, la politique d'apaisement sera compromise ou consolidée — Le discours du Nonce à l'Elysée provoque un « retournement » de la situation dans la presse : L'ambassadeur du Vatican, attaqué par celle de droite, est défendu par celle de gauche.

Parmi les documents que répandent les organisations politiques en vue des prochaines élections sénatoriales, nous venons de lire les extraits d'un manifeste émanant, parait-il, *d'importants groupements commerciaux.*

Ceux-ci émettent un vœu. C'est une occupation plus honorable que d'émettre de la fausse monnaie. Il relève seulement du tribunal de l'opinion, où nous siégeons pour notre modeste part. Et cela nous donne qualité pour apprécier ce vœu dont quelques confrères font état en faveur d'une politique qu'on ne calomnie pas en la qualifiant conservatrice.

Que dit donc ce document ? Il réclame de l'Etat qu'il renonce à ses monopoles lesquels sont, assure-t-il, néfastes et malfaisants. Et là dessus nos confrères dénoncent à la vindicte publique des partis qui ne sont pas ceux de droite.

L'heure n'est pas d'entamer ici une controverse sur la valeur de ces monopoles. Si même il était irréfutablement établi qu'ils sont la pire des choses, cela ne nous gênerait pas pour ce que nous avons à dire.

Car nos confrères, emportés par un zèle si beau, ont oublié un détail qui a son importance. Ils ont oublié que les principaux monopoles ont été établis en France par des gouvernements monarchistes ou conservateurs. Celui des Tabacs remonte au Premier Empire et à la Restauration. Celui des Allumettes a été voté par l'Assemblée Nationale en grande majorité réactionnaire, sur la proposition de M. Thiers.

Si les monopoles d'Etat sont désastreux et si les partis politiques qui les ont institués méritent d'être livrés à l'exécration, que le parti de M. Thiers soit donc maudit... Mais c'est précisément le parti de ceux qui veulent s'en faire une arme contre les républicains.

— Eh ! bien, qu'est-ce que vous voulez démontrer par là ?

— Que le reproche est injuste !

— Belle découverte !... Est-ce une raison pour ne pas s'en servir ?...

⁂

La crise allemande continue et chaque jour qui passe semble ajouter quelque difficulté nouvelle à sa solution qui dès le début s'annonçait malaisée.

Il y a des obstacles qui tiennent aux choses ; il y en a qui tiennent aux hommes ! Sans connaître dans le détail les péripéties de cette lutte politique, on peut affirmer que si le Président du Reich y avait apporté quelque bonne volonté, un cabinet de gauche, fortement appuyé sur les socialistes, serait constitué depuis quelques jours. Mais ce Président du Reich n'est autre que le maréchal Hindenburg et ce nom seul nous dispense d'en dire plus long !...

Evidemment, il s'agit là d'une question nationale et sur laquelle les Allemands n'ont pas à nous consulter. Mais par un côté cette affaire nous regarde : c'est par sa répercussion sur la politique extérieure de nos voisins.

Celle-ci peut changer beaucoup suivant qu'elle sera conduite par des nationalistes ou par des démocrates. Les uns y apporteront un esprit de querelle et les autres de conciliation. Ceux-ci représentent des possibilités d'avenir pacifique et ceux-là... tout le contraire.

Il ne saurait donc nous être indifférent que le pouvoir à Berlin soit aux mains des républicains qui ont soutenu l'œuvre de Locarno ou des Junkers qui l'ont combattue. Ces derniers, malgré les affirmations dont ils seraient prodigues, ne pourraient nous inspirer que défiance et suspicion.

Les Allemands doivent donc savoir qu'ils peuvent en ce moment ou favoriser la continuation de cette politique d'apaisement, ou la retarder indéfiniment.

⁂

« Et quel temps fut jamais plus fertile en miracles ! » s'écrie le grand prêtre dans la tragédie racinienne. Mais le nôtre aussi présente à qui sait les voir des spectacles qui peuvent passer pour miraculeux.

Il a suffi, par exemple, des quelques paroles dites par le Nonce Apostolique, présentant ses vœux de Nouvel An au Président de la République, pour provoquer dans l'opinion française le plus extraordinaire « retournement » qui se soit jamais vu et déchaîner une tempête de huées et de bravos, de sifflets et d'applaudissements.

Vous savez ce qu'il a dit ! Il s'est permis de remercier le gouvernement de la République pour ses efforts en vue d'établir en Europe un régime de paix et il a félicité M. Briand de son discours fameux à la Société des Nations ainsi que de ses entretiens, désormais célèbres, de Locarno et de Thoiry.

Or, les partis de droite combattent furieusement cette politique et ils éprouvent une sorte d'horreur sacrée pour M. Briand dont ils démontrent chaque jour qu'il est un traître et qu'il a vendu la France à l'Allemagne.

Après la lecture du discours prononcé par le Nonce, lequel avait pris soin de déclarer qu'il s'exprimait au nom du Pape, ce fut dans la presse conservatrice une stupeur silencieuse qui dura deux jours. Puis, soudainement, le charivari éclata et l'on vit nos confrères foncer sur le représentant du Saint-Siège et l'invectiver avec fureur.

« Voyez qui vous applaudit » lui crie-t-on ! Et, de l'autre côté, on ne manque pas de répliquer : « Voyez qui vous siffle ! » Car c'est un fait que, depuis une semaine, la presse de gauche défend contre celle de droite l'ambassadeur du Vatican, accusé tout simplement par cette dernière de favoriser volontairement la politique du Cartel.

Et il est évident que, vu de Sirius, tout cela n'a pas grande importance !...

Emile LAPORTE.

ooo

LE PLUS COMMUN GRAND-PÈRE

Il est des érudits qui ont du temps à perdre. Un savant historien suédois nommé Lugad Albert vient de publier un copieux ouvrage, La Bible primitive des Indo-Européens, *pour démontrer que Guillaume II descend directement du patriarche Noé.*

Outre ! que vous me feriez dire !

Prenez le fil et suivez-moi bien. D'après M. Lugad Albert, Noé régna en Mésopotamie jusqu'en 2224 avant Jésus-Christ. Et cela se passait en des temps très anciens, où la terre que parcourait l'homme inquiet des empreintes de pas de géants qu'il voyait était encore mouillée et molle du Déluge En 1494, le sol étant un peu raffermi, deux des arrière-petits-fils de Noé émigrèrent en Espagne où ils fondèrent une dynastie qui régna 484 ans. Pas un de plus pas un de moins. Chassée par les envahisseurs celtes et goths, cette dynastie se transporta en Irlande, et quelques siècles plus tard en Ecosse : c'est d'elle que sont issus les Stuarts.

Jacques Ier, souverain de cette famille, eut pour petit-fils le prince de Hanovre, ancêtre de la famille régnante d'Angleterre, à laquelle Guillaume II appartient par sa mère l'impératrice allemande, princesse anglaise, Victoria.

Et voilà pourquoi votre fille n'est pas muette.

C'est beau, la science !

Mais, ô Lugad Albert de mon cœur, Guillaume II n'a ni l'étrenne ni le monopole de cette auguste filiation. Si les livres saints ne sont pas un tissu de facéties et d'impostures, nous sommes tous, tant que nous sommes, blancs, jaunes, noirs et même les peaux-rouges d'Amérique qui n'ont pas été prévenus à temps, les descendants directs de Noé. Puisqu'aussi bien le seul couple humain, le seul, qui échappa, dans l'arche, à l'universelle noyade et put se mettre à l'abri de la légendaire averse de quarante jours, fut le ménage Noé dont tous les hommes ultérieurs descendent, vu naturellement que la tâche lui incomba de repeupler la terre entière, par ses propres et uniques moyens. Ce qui donne une crâne idée de l'espèce, à cette époque !

Ainsi donc, ce n'était pas la peine d'aller creuser si loin dans l'humus du passé pour y retrouver l'extrémité des racines de son arbre généalogique. Guillaume II descend de Noé, comme tout un chacun ! comme moi, comme toi, lecteur, mon semblable et son cousin !

(De l'*Avenir*). — Louis MARSOLLEAU.

Informations

Les fonctionnaires chez M. Poincaré

Une délégation de la Fédération des fonctionnaires, conduite par M. Laurent, son secrétaire général, s'est rendue à la présidence du Conseil. Elle a été reçue par M. Poincaré.

Au cours de l'entretien, le président du conseil a déclaré à la délégation qu'il ne demanderait de nouveaux crédits au Parlement que si ces derniers étaient nécessités par la nouvelle échelle des traitements que va prochainement dresser la commission Martin.

Le lord-maire de Londres à Paris

Le lord-maire de Londres, sir Rowland Blades, acccompagné de lady Blades, se rendra officiellement le 21 janvier à Paris. Il assistera le même soir à un banquet offert par la Chambre de commerce britannique et auquel prendront également part le maréchal Foch, le marquis de Crewe, ambassadeur d'Angleterre à Paris et la marquise de Crewe.

La crise ministérielle allemande

Les négociations pour la formation d'un nouveau ministère se poursuivent M. Curtius a donné un déjeuner intime auquel assistaient diverses personnalités politiques, entre autres des populistes.

Le parti de M. Stresemann est profondément divisé : l'aile droite, qui est de beaucoup la plus forte, insiste pour une collaboration avec les nationalistes, tandis que le ministre des affaires étrangères voudrait faire accepter de son parti, sinon la grande coalition, du moins un cabinet comme celui de M. Marx, c'est-à-dire orienté à gauche mais sans participation des socialistes. Il aura besoin de toute son autorité pour faire aboutir cette solution.

Populistes et nationalistes

Le comte Westarp s'est rendu à Munich afin de négocier une fusion éventuelle du parti populiste bavarois avec le parti nationaliste. Le parti populiste bavarois est né peu après la guerre d'une scission du centre, les catholiques bavarois se trouvant être beaucoup plus à droite que ceux des autres partis du Reich.

Le traité italo-albanais à la S. D. N.

Le gouvernement italien a fait savoir au gouvernement albanais qu'il acceptait de soumettre à l'enregistrement de la S. D. N. l'ensemble du traité italo-albanais.

Le bruit court que le Président de la République albanaise, M. Ahmed Zagou, n'aurait accepté les propositions italiennes que moyennant des arguments d'ordre pécuniaire irrésistibles. On prétend que la diplomatie britannique n'aurait pas vu d'un mauvais œil ce dérivatif à l'activité italienne vers les Balkans.

Les fantaisies du « duce »

Un décret interdit aux femmes de suivre les cours de philosophie à l'Université.

Ces études sont néfastes pour les femmes, prétend M. Mussolini, car elles détruisent leur sensibilité.

Les négociations sur Tanger

M. Yanguas, ministre des affaires étrangères, a déclaré que l'activité de la diplomatie espagnole se porterait en 1927 sur le resserrement des relations avec l'Amérique et sur la refonte des traités de commerce.

Parlant de Tanger, il a dit que la question dépassait la compétence exclusive de son département.

« C'est une affaire nationale, a-t-il dit. Notre gouvernement a exposé son point de vue aux nations intéressées. Le problème sera étudié sans précipitation, afin qu'on puisse lui donner une solution définitive. Il y aura un premier échange d'impressions en février.

Au Maroc

On mande de Tetouan qu'une certaine insécurité continue à se manifester dans la zone espagnole. Dans une embuscade tendue par les Beni-Ider, vingt soldats espagnols ont été tués. Le cheik El Idri, des Ouled-Aïcha est parti en dissidence avec une harka. Une contrebande active des armes est signalée ; elle se fait par les ports du Riff, malgré la surveillance maritime.

Le Sénateur Borah et les Soviets

Le sénateur Borah, président de la Commission sénatoriale des Affaires extérieures, appartenant au parti « républicain insurgé » a fait savoir qu'il avait l'intention de mener une vive campagne au Sénat pour la reconnaissance des Soviets de Russie.

En Syrie

Une bande commandée par Ali Attrache, et ayant pris pied à Roucheïde, a été dispersée par la cavalerie, qui s'est lancée à sa poursuite, lui faisant subir un choc sanglant. La bande a perdu vingt tués ; de nombreux prisonniers et un important butin sont restés entre nos mains. Cent cadavres de chevaux ennemis sont restés sur le lieu de combat.

Ali Attrache a pu se sauver, accompagné de cinq cavaliers, grâce à la vitesse de son cheval.

Au Nicaragua

Les dernières informations relatives à la bataille entre les forces conservatrices et libérales, qui a eu lieu à Las Perlas et qui a duré trois jours, donnent 302 tués et 150 blessés, bien qu'il soit impossible d'indiquer les pertes respectives.

Suivant un témoin oculaire, qui prit part à la bataille, les morts n'ont pas été enterrés et le champ de bataille, visité par des milliers de vautours, formait un spectacle indescriptible.

Les libéraux, déclare le représentant des libéraux à Mexico, ont fait trois cent prisonniers et ont eu un autre avantage à Telica.

Aux Indes néerlandaises

Les communistes ont attaqué la gare de Silo-Eng-Kang. Un chef indigène a été tué. Les lignes ferroviaires et télégraphiques à Sawahlcento et Solok ont été endommagées, ce qui entraîne de nombreux retards dans le trafic.

En dernière heure on apprend que tout le district de Silo-Eng-Kang est en révolte. Un conducteur des ponts et chaussées a été attaqué et tué par quatre indigènes.

En Chine

La situation est extrêmement délicate à la suite de l'invasion des concessions étrangères par des bandes. Le commissaire cantonnais des affaires étrangères a été informé que s'il ne prend pas des mesures pour parer à ces invasions, l'amiral agira lui-même.

Par mesure de précaution, on a mis en ligne toutes les forces navales dont on dispose, un détachement de marins a dû repousser une bande d'énergumènes qui avaient envahi le sud du Bund.

⁂

Au cours de la bagarre qui s'est produite à Hankéou, une collision a eu lieu entre marins anglais et soldats chinois. Trois marins anglais ont été tués. Aucun incident n'est signalé dans la concession française.

EN PEU DE MOTS...

— Le nouveau souverain du Japon, l'empereur Hirohito, serait malade. Il souffrirait de surmenage et de manque d'appétit complet.

— Le capitaine Campbell vient de faire, avec une voiture munie d'un moteur d'avion de 500 chevaux, des essais de vitesse sur la plage de Poudine (pays de Galles). Il a fait du 212 à l'heure.

— A St-Raphaël (Var), Paul Largueteau se trouvait sur un pin dont il faisait tomber les pommes, lorsqu'il reçut un coup de fusil dans l'épaule droite. Un chasseur l'avait pris pour un gros volatile.

— M. Briand est arrivé à Avignon où il a séjourné lundi : il est parti mardi pour se rendre sur la Côte d'Azur.

— Les obsèques du Mikado sont fixées au 7 février.

— Le roi de Roumanie continue à s'affaiblir en dépit de l'opération qu'il a subie récemment. On ne croit pas qu'il puisse venir à Paris pour s'y faire traiter par le radium.

— Le château d'Eisemburg, où fut signée, en 1530, la Confession d'Augsbourg, a été détruit partiellement par un incendie.

— La session de janvier de la Cour des divorces à Londres est très chargée. Les juges vont être appelés à juger plus de 700 demandes de divorce. L'année dernière, il y en a eu 540.

NOS ÉCHOS

Les Quatre « Commandeurs ».

L'élection de Courteline a porté à quatre, à l'Académie Goncourt, le nombre des « Commandeurs ». En effet, MM. Rosny aîné, Pol Neveu et Ajalbert ont, eux aussi, ce grade dans l'ordre national de la Légion d'honneur. MM. Hennique et Ponchon ne sont que chevaliers. Enfin, quatre membres ne sont pas décorés : MM. Lucien Descaves, Léon Daudet, J.-H. Rosny jeune et Gaston Chérau. Aucun ruban ne s'est noué à leur boutonnière.

Au dernier déjeuner Goncourt, il y eut un froid lorsqu'un des convives non décorés, qui racontait des bonnes histoires à propos du scandale des décorations, rappela une légende d'un dessin de Forain. On voit un homme plongé avec attention dans la lecture de l'*Officiel*, à la recherche de son nom ; sa femme lui dit :

— Ne cherche pas ; tu vois bien que tu n'es pas dans les Q !...

Tels des statues, les « Commandeurs » désapprouvèrent par un silence glacial, que dégela rapidement le « blanc de blanc » de chez Drouant...

Toute la Lyre.

On vient d'apprendre que l'Italie se débattait dans une situation économique très grave. C'est le contre-coup de la hausse de la lire.

Voici en effet comment M. Mussolini a résolu un problème difficile : le rétablissement d'une monnaie nationale. Le Gouvernement américain avait consenti des prêts en espèces aux industriels italiens ; or le « Duce » a mis la main sur ces fonds, a donné un reçu à leurs destinataires et s'est servi de l'argent ainsi réquisitionné pour relever la lire... Mais tout n'a qu'un temps ; si la lire est rétablie, faute de crédits l'industrie italienne est dans le marasme.

Quand Philipo Turati, le leader socialiste milanais, arriva à Paris, on lui demanda ce qu'il pensait de l'action de M. Mussolini en Italie. L'homme politique transalpin se contenta de lever les bras et de dire :

— Toute la lyre !...

...Il y a des fausses notes dans sa chanson !...

Gigots de civilisés.

La fille de lord Asquith, l'ex-Premier britannique, avait entrepris dernièrement un voyage à travers le monde à la recherche de sensations inédites. Quand elle arriva en Libéria, côte ouest de l'Afrique, elle entendit dire qu'il existait dans l'hinterland une tribu dont les membres se nourrissaient encore de chair humaine. Au vingtième siècle ! ! ! Etait-ce possible ? Lady Mills n'eut rien de plus pressé que de se faire guider vers ces derniers anthropophages. Voir manger un Anglais, voilà qui doit être une sensation rare, rarissime ! Une sensation à collectionner.

Elle assista en effet à un repas des cannibales, mais ce jour-là pas d'homme au menu. Le chef de la tribu confia à la jeune femme :

— Malheureusement, nous ne pouvons pas nous ravitailler facilement. Il ne passe par ici que des blancs...

Et comme lady Mills marquait quelque étonnement :

— Oui, continua l'homme, nous sommes dégoûtés du blanc depuis notre dernier repas. Un missionnaire anglican. Il était sale, sale ! Les blancs sont sales. Aussi nous nous contentons désormais des noirs qui nous tombent sous la main.

L'histoire court aujourd'hui les salons londoniens, — qui se montrent fort humiliés de n'avoir que des gigots de deuxième catégorie.

Rosserie.

C'est un de nos plus jeunes littérateurs. Il a publié deux romans qui connurent un maigre succès d'estime, mais leur auteur ne laisse pas malgré tout de les considérer comme deux chefs-d'œuvre définitifs — et de le proclamer à tous les échos.

L'autre soir, dans un de nos principaux théâtres, il en parlait encore, pendant un entr'acte.

— Personne ne le niera : c'est incroyable, depuis que j'ai sorti mon dernier roman, de constater combien il fut imité souvent.

Et l'un de nos plus influents critiques littéraires de laisser tomber d'un petit air détaché :

— Oui, souvent imité. Surtout... avant.

Des rires fusèrent sous cape !...

Un peu de sel...

A bord d'un transatlantique qui entre dans le port de New-York, sur le pont, un citoyen américain converse avec un Français.

— Vous aimerez tout de suite l'Amérique, j'en suis sûr, affirme le Yankee. Voyez, là-bas, notre symbole : la statue de la Liberté.

— Je sais réplique le compagnon. Chez nous aussi on élève des monuments aux morts !

LE LISEUR.

LES MIRACLES DE LA CHIRURGIE

Les Raccomodeurs de Visage

— Docteur, mes oreilles sont trop grandes et pourtant je dois les montrer, à cause de la mode. Voulez-vous me les retailler ?

Cette dame parle sérieusement. Elle est coquette. Elle est ennuyée que la coupe moderne des cheveux mette à nu ses vilaines oreilles.

— Docteur, mon nez est trop long et trop pointu, cela me rend ridicule. Dans la rue, les gens se retournent. Retaillez mon nez, docteur.

Ce monsieur parle sérieusement. Il est devenu presque neurasthénique et s'imagine des moqueries auxquelles, cependant, personne ne songe.

— Docteur, mon nez est bossu ; je suis laid, je ne pourrai jamais me marier.

— Docteur, mon nez est trop retroussé ; cela me rend timide et m'handicape. Je m'enferme chez moi et n'ose voir personne. Je pense au suicide...

— Docteur, à quarante-cinq ans je suis déjà toute ridée : des poches sous les yeux ; deux plis profonds de chaque côté de la bouche ; mille flétrissures autour de mes yeux. Mon mari ne m'aime plus. Refaites-moi un visage jeune, docteur, je vous en supplie...

Le docteur écoute ces malades avec un peu de tristesse. Je le connais, c'est un bien brave homme, autant qu'un très habile chirurgien. Oh ! non, rien du charlatan. Il veut bien que je raconte cette histoire, mais il m'a défendu de le nommer. Je ne le nommerai pas, mais je raconterai l'histoire, qui est jolie.

Il essaie d'abord de dissuader ses visiteurs, quand l'infirmité n'est pas trop accusée :

— Mais non, madame, vos oreilles ne sont pas laides ; pourquoi voulez-vous vous soumettre aux petits ennuis d'une opération ?

— Mais non, monsieur, votre nez n'est pas ridicule. Oubliez-le.

...Mais les malades s'entêtent doucement. La douceur est plus opiniâtre que la violence. Il faut en venir au bistouri.

Oubliez votre nez, dit le docteur. En effet, m'explique-t-il, ce n'est pas là, au milieu du visage, qu'ils l'ont, leur nez, mais ici, dans le cerveau (et il se frappe le front). Rappelez-vous Cyrano...

Des cas sérieux intéressants, nombreux, se présentent, certes. Alors, le docteur opère. Mais il s'attriste lorsqu'une jolie femme vient, assez fréquemment, lui apporter une page de la *Vie Parisienne* et lui déclarer : C'est comme cette petite-là que je veux être.

Ou bien lorsqu'un monsieur lui demande de lui tatouer les paupières en bistre et de lui épiler trois centimètres de cuir chevelu pour « s'agrandir le front » !

Ceux-là, ils les reconduit doucement vers la porte. Car il est, ce bon docteur, *d'abord* oto-rhino-laryngologiste. Et ce n'est qu'à son habileté manuelle qu'il doit d'avoir évolué vers cette spécialisation de chirurgie plastique du visage.

A l'entendre raconter, sa méthode est très simple :

Un nez est-il trop aquilin ? On enlève (sous anesthésie, bien entendu), un petit morceau d'os, dans le sens de la longueur, soit avec des ciseaux très fins, soit avec une « fraise » de dentiste ; puis, on presse sur l'arrête nasale et le vide ainsi créé, en se comblant, fait disparaître la courbure disgracieuse.

Un nez est-il, au contraire, épaté dans son milieu ? On insère dans cette convexité un fragment de cartillage (costal, par exemple) ou de celluloïd, ou bien de paraffine *dure* (attention, la paraffine molle fond au bout de quelques mois et cela explique des insuccès).

Les oreilles trop larges ? On les retaille aux ciseaux et on leur fait un nouvel ourlet.

Des rides ? On remonte la peau du visage, de chaque côté, par une incision aux tempes. Ou encore, ce qui est absolument nouveau, s'il s'agit des rides profondes de chaque côté du nez et de la bouche, on prélève un fragment de graisse dans la partie la plus charnue du corps du sujet, et on le greffe dans la chair, sous la ride que le greffon comble et efface.

Les résultats sont étonnants. Il m'a été donné de les constater.

Mais, là ou le docteur se réserve un petit triomphe, c'est quand il dessine, pour le malade, avant l'opération, le nez qu'il veut lui donner.

— Cette forme vous plaît-elle ? Non ? Voulez-vous plus busqué, plus droit ?

Virtuosité... (De l'*Intransigeant*).

Chronique du Lot

Les grands froids dans le Lot

L'hiver de 1926 a été et est encore assez rigoureux : nous avons eu de la neige, du verglas, et grippes et broncho-pneumonies ont fait de nombreuses victimes parmi la population.

Mais si nous en croyons les chroniques anciennes, l'hiver de 1926 dans le Lot n'aura pas été aussi des plus rudes.

En 1504, ce sont les plus anciennes constatations dont nous avons pu avoir connaissance, le froid provoqua dans tout le Quercy une grande disette.

Sur la fin de novembre, en 1602, commencent les neiges, les glaces et un très grand hiver, sans intermission aucune, jusque vers le 8 février de l'année suivante.

En 1658, il fit un si grand froid que, de mémoire d'homme, dit le chroniqueur, on ne vit dans le Lot, plus de glace. Le canal était fort petit au milieu et, aux bords, paraissaient comme des rochers de glace hauts et élevés et fort blancs, ce qui dura plus d'un mois.

En 1660, la glace fut si prodigieuse au commencement de cette année, qu'après avoir duré un mois et la rivière du Lot « estant toute glacée » le dégel fit de graves ravages au mois de janvier et emporta toutes les chaussées des moulins.

En 1709, le froid fut si rigoureux qu'il fit périr tous les noyers et beaucoup de vignes.

Il en fut de même en 1760, où la rivière du Célé demeura glacée jusqu'aux fêtes de Pâques.

Les archives municipales mentionnent qu'en 1795, Cahors était dans une situation affreuse, la majeure partie des habitants étant bloqués furent privés de pain pendant plusieurs jours.

Très rigoureux fut aussi l'hiver de 1829 à 1830.

Presque tous les noyers et une partie des vignes périrent. D'après les observations de M. Pontier, ancien professeur de physique au collège royal de Cahors, le thermomètre marquait 20 degrés centigrades au-dessous de zéro.

Cet hiver, le Lot fut tellement pris que les chariots chargés pouvaient le traverser.

Au cours de l'année terrible 1870-1871, un froid intense régna à Cahors et dans tout le département, depuis le premier jour de décembre jusqu'à la moitié de janvier.

Le Lot fut complètement pris, les rues de Cahors étaient presque complètement impraticables.

Au cours de l'hiver 1879-1880, M. Bargeton, préfet du Lot, convoqua dans une salle de la préfecture les notables de la ville pour venir en aide aux pauvres pendant le froid excessif qui régnait dans le pays.

Une somme de huit mille francs fut distribuée entre toutes les communes du département.

La température s'adoucit un peu au commencement de janvier 1880 ; alors on put commencer d'urgence les travaux du chemin de fer de Cahors à Montauban, dans le grand remblai que l'on voit près du pont en fer construit l'année suivante pour desservir cette ligne.

Notons qu'en 1891, et en 1917, l'hiver fut, également très froid en Quercy.

On voit que l'hiver de 1926 ne nous a pas aussi maltraités que ceux que connurent nos ancêtres.

Mais tel que nous l'avons eu, on peut bien estimer qu'il a été encore trop rigoureux !

Attention aux surtaxes

L'administration des Postes informe le Public qu'à partir du 1er janvier 1927 les objets de correspondance affranchis *au tarif réduit* et contenant des inscriptions manuscrites non autorisées ou des inscriptions présentant le caractère de correspondance personnelle ou pouvant en tenir lieu *sont considérés comme lettres insuffisamment affranchies.* Ils sont passibles d'une surtaxe égale au double de l'insuffisance d'affranchissement constatée.

Tout colis postal qui renferme des lettres ou notes ayant le caractère de correspondance actuelle et personnelle est traité comme une lettre de poids maximum non affranchie de même provenance et portant la même adresse. Toutefois, si le poids du colis est inférieur au poids maximum fixé pour les lettres du régime intérieur ou international, suivant le cas, la taxe à percevoir est basée sur le poids réel du colis. Les mêmes dispositions sont applicables aux colis postaux reconnus contenir des inscriptions non autorisées.

L'Administration des Postes est autorisée à poursuivre au besoin par voie de contrainte le recouvrement des taxes dont sont passibles les envois susvisés.

Les Cadets du Quercy

Carnet de deuil. — Le 30 décembre, par un après-midi gris et mélancolique, la coquette cité de Fontenay-sous-Bois, près de Paris, a vu s'acheminer vers son cimetière le convoi funèbre de Mme de Lacam, épouse affectionnée du distingué président des Cadets du Quercy.

Derrière le char dépourvu de fleurs et de couronnes, suivant la volonté expresse de la défunte, marchaient abimés dans une douleur poignante notre ami M. de Lacam, ses fils et filles M. René de Lacam, Mlles Huguette et Denise.

Ensuite le cortège des parents, de nombreux amis parmi lesquels, MM. Miquel, Labouygue, Cure, etc...., des Cadets du Quercy ; M. Amagat, président des Enfants de Figeac ; M. Laborie de la Grappe du Quercy.

Après une imposante cérémonie à l'Eglise où une voix puissante égrena le *Dies iræ* qu'accompagnaient les accents plaintifs de l'orgue paroissial, la foule recueillie et enveloppée dans la brume, comme dans un voile de deuil, a suivi jusqu'au champ de repos. Là, un silence profond. Le cercueil glisse pour l'éternité dans la sépulture. Les têtes courbées semblaient vouloir pénétrer la terre de leur chagrin pieux et sincère. Et la nécropole aux murs blancs, retomba dans la grande paix des jours et des nuits toujours pareils.

Que M. de Lacam et ceux qui pleurent avec lui, veuillent bien croire à la sympathie douloureusement émue des Cadets du Quercy.

A. Bladinières,
Secrétaire Général.

Les chèques postaux

L'administration des P. T. T. communique la note suivante :

Il est rappelé aux titulaires de comptes courants postaux qu'ils peuvent faire opérer directement, par le bureau de chèques détenteur de leur compte et par prélèvement sur ce compte, le règlement des valeurs protestables ou non tirées sur eux et dont le recouvrement est confié au service postal. Dans ce cas, le titulaire de compte doit demander par avance au bureau de chèques l'imputation desdites valeurs au débit de son compte, en indiquant sur sa demande, outre son nom, son adresse et le numéro de son compte courant postal : le nom du tireur et celui du bénéficiaire de chaque valeur, le montant de la valeur et la date de son échéance (pour les effets payables à vue la date est remplaceée par la mention : « A vue »).

Les valeurs doivent être elles-mêmes revêtues de la mention : « payable par imputation au débit du compte courant postal... du bureau central de chèques postaux de... » Elles doivent être adressées par le porteur au receveur des postes de la ville où fonctionne le bureau de chèques détenteur du compte courant du débiteur, dans les mêmes conditions que s'il s'agissait de valeurs à recouvrer à domicile.

Conférence sur le Lot par T. S. F.

Nous sommes heureux d'apprendre que M. Bouat, Député du Lot, fera une conférence sur notre département, le mardi 11 janvier, à 18 heures, au poste de T. S. F. de la Tour Eiffel.

Nos Compatriotes

Notre sympathique compatriote, le Docteur Robert Fumat, Médecin de la Marine, sur le Bateau Amiral Cuirassé « Voltaire » vient de recevoir son affectation à l'Escadre de l'Extrême-Orient, comme Médecin sur l'Aviso « Altair », actuellement en croisière dans les Mers de Chine.

Trésorerie générale du Lot

M. Lesclard, fondé de pouvoirs à la Trésorerie Générale de l'Orne, est nommé, en la même qualité à Cahors, en remplacement de M. Guillard, nommé percepteur de Chatel-Guyon.

Nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Enseignement primaire

Mme Doumerc, institutrice adjointe à l'école de filles de Luzech, est nommée directrice de cette école en remplacement de Mlle Rozières qui, pour raison de santé n'a pas accepté.

Titularisation rétroactive des instituteurs stagiaires

Le « Journal Officiel » publie la loi suivante :

Art. 1er. — L'application de l'article 122 de la loi de finances de 1923 qui exige la possession du brevet supérieur pour être nommé instituteur titulaire, est reportée au 1er octobre 1926.

Art. 2. — Les maîtres pourvus du seul brevet élémentaire, introduits dans les cadres avant le 1er octobre 1926, conserveront la possibilité d'être titularisés après l'obtention, dans les formes prescrites, du certificat d'aptitude pédagogique, à partir du 1er janvier 1927.

Art. 3. — Les suppléants ou suppléantes pourvus du brevet élémentaire, ayant effectué des suppléances avant le 1er octobre 1926, pourront revendiquer le bénéfice de la présente loi, sous la réserve qu'à partir de cette date ils n'auront pas cessé de se tenir à la disposition de l'autorité académique et qu'ils auront pu obtenir une délégation de stagiaire avant le 1er octobre 1927.

Le demi-place des Instituteurs

Le ministre a décidé qu'il convenait de maintenir, jusqu'au moment où seront officiellement fixés les nouveaux traitements, les facilités de circulation accordées aux instituteurs et institutrices qui en bénéficiaient avant l'attribution de l'indemnité provisoire de 12 pour cent. Le tableau des bénéficiaires des cartes à demi-tarif sur les chemins de fer ne subira donc pour le moment aucune modification.

L'incorporation de la classe 1927

Conformément aux dispositions du décret du 28 décembre, la première fraction du contingent de la classe 1927 comprendra, en dehors des ajournés des classes 1924, 1925 et 1926, les jeunes gens nés dans les quatre premiers mois de 1907.

Les jeunes gens nés en mai 1907 ne seront donc appelés sous les drapeaux qu'en novembre 1927 au lieu de l'être en mai. Il ne sera donné aucune suite aux demandes que pourraient formuler ces derniers en vue d'être maintenus dans le contingent incorporé en mai prochain. Toutefois, ces jeunes gens possèdent la faculté de contracter l'engagement par devancement d'appel prévu par la loi du 1er avril 1923, sous réserve qu'ils soient titulaires du brevet de préparation militaire élémentaire.

Les rentes viagères de la caisse des retraites pour la vieillesse

Par décret rendu sur la proposition du président du conseil, ministre des finances, le taux de l'intérêt composé du capital dont il est tenu compte dans les tarifs d'après lesquels est calculé le montant des rentes viagères à servir aux déposants de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse est fixé :

1° A 5,50 0/0, pour les versements, abandons de capitaux et ajournements de jouissance liquidés dans l'année 1927 et effectués en vue de la constitution de rentes différées ;

2° A 6 0/0, pour les versements et abandons de capitaux liquidés dans l'année 1927 et effectués en vue de la constitution de rentes immédiates.

Les nouvelles pièces que la Monnaie va frapper

Quatorze grandes presses qui se trouvaient à Vincennes ont été transportées et installées quai Conti, à la Monnaie, à la place des services de la vérification.

Ces presses vont avoir à beaucoup travailler. Le budget de la Monnaie prévoit, en effet, en 1927, la frappe de nombreux millions de pièces nouvelles, qui se répartissent ainsi :

9 millions de pièces de 10 centimes ;

2 millions et demi de pièces de 5 centimes ;

7 millions et demi de pièces de 25 centimes ;

40 millions de pièces de 50 centimes ;

10 millions de pièces de 1 franc ;

20 millions de pièces de 2 fr.

Les pièces de 5, 10 et 25 centimes seront en bronze de nickel ; les pièces de 50 centimes, 1 franc et 2 fr. en bronze d'aluminium.

La monnaie de bronze va être retirée de la circulation

La monnaie de bronze va bientôt être retirée de la circulation. Les [illegible] de la monnaie de nickel, déjà appréciée et par sa légèreté et par son aspect plus propre.

Les ateliers de la monnaie ont déjà fabriqué près d'un milliard de sous en nickel. Cette fabrication a été commencée en 1920.

Le pécule des officiers

Les officiers du cadre actif admis au bénéfice des dispositions des articles 2 et 3 de la loi du 26 décembre 1925, relative au dégagement et à l'aménagement des cadres de l'armée, pourront opter, conformément à l'article 5 de ladite loi, pour l'attribution d'un pécule de 50.000 francs, payable en une seule fois à la date de leur radiation des contrôles.

Les officiers du cadre latéral réunissant les conditions fixées à l'article 16 de cette même loi pourront également prétendre à un pécule payable en une seule fois à la date de leur radiation des contrôles aux taux ci-après :

Officiers réunissant moins de huit ans de grade, 40.000 francs ; officiers réunissant huit ans de grade et moins de dix ans de grade, 45.000 fr.; officiers réunissant dix ans de grade et plus, 50.000 francs.

Les années de grade dont il est fait état pour la fixation de ces taux sont les années accomplies dans les différents grades d'officier, à titre temporaire et non pas seulement dans le dernier grade d'officier à titre temporaire.

L'allocation du pécule entraîne renonciation de la part des militaires et de leurs ayants cause à tout droit, soit à une pension d'ancienneté ou proportionnelle ou de réforme ou d'invalidité du grade, soit à une solde ou allocation de solde.

Elle peut se cumuler le cas échéant avec une pension d'invalidité au taux de soldat.

Le pécule est incessible et insaisissable dans les mêmes conditions que la pension.

Pas de médaille !

L' « Officiel » publie la liste par département des titulaires de la médaille d'honneur de la police municipale et rurale.

Le Lot et la Lozère ne figurent pas dans cette liste.

Pour l'aviation militaire

Un intérêt primordial s'attache plus que jamais à ce que tous les moyens soient mis en œuvre pour alimenter les effectifs de l'Aviation militaire en Pilotes et Mécaniciens.

Les jeunes gens de toutes professions des classes 1928 et suivantes qui désirent être pilotes et les mécaniciens professionnels des classes 1927 et suivantes qui désirent servir dans l'Aviation militaire ont intérêt à s'adresser d'urgence pour renseignements à l'Aéronautique-Club de France, 67, rue Meslay, Paris (3e).

CAHORS

Pour les malheureux

BUREAU DE BIENFAISANCE

Nous avons publié dans notre dernier numéro la première liste de la souscription qu'à la demande de l'administration municipale nous avons ouverte en faveur du Bureau de Bienfaisance. Celui-ci, impuissant avec ses ressources ordinaires à soulager les misères qu'il a mission de secourir, compte pour l'aider à remplir son rôle charitable sur la générosité du public cadurcien.

La souscription reste donc ouverte et les dons continuent à être reçus : *chez M. Bris,* receveur du Bureau de Bienfaisance ; — ou *à la Mairie ;* — ou dans les bureaux du *Journal du Lot.*

—o-o-o—

LEUR INGÉNIOSITÉ !

Au cours de l'année défunte, il s'est passé bien des événements de toutes sortes qui nous ont plus ou moins réjouis ou attristés.

Les faits divers ont été abondants et variés : la chronique n'a pas trop chômé, au moins dans la grande presse, qui, plusieurs fois par semaine, étalait, en de nombreuses colonnes, les exploits d'aigrefins de la haute société ou de la basse pègre.

L'année 1927 ne connaîtra-t-elle pas des agissements, des exploits sensationnels pareils à ceux qui ont été signalés en 1926 ?

Rien ne le laisse supposer, et, à vrai dire, il semble bien que l'ingéniosité des aigrefins se développe à mesure que les sanctions prises contre eux sont plus sérieuses.

Et cette ingéniosité, on a beau dire et beau faire, est remarquable.

Estamper le client a été un jeu pour les mercantis pendant la période de guerre ; empiler des liasses de billets de banque au préjudice de l'Etat fut une occupation courante, et de tout repos pour une quantité de gens à la « coule ».

Mais ces temps sont révolus, — au moins il faut bien l'espérer.

Le public, le bon public de gogos n'a donc plus à craindre que les « fantaisies » des filous, vide-poches, et estampeurs de profession.

Ceux-là sont légion et leurs trucs sont innombrables et toujours nouveaux.

Le fait suivant que signale notre confrère « la Petite Gironde » mérite d'être connu.

Dimanche, les époux Durand se promenaient rue de Rivoli, à Paris, lorsqu'un monsieur fort élégant leur [illegible] parce qu'il avait perdu son argent aux courses et qu'il voulait y engager sa montre.

« Je ne connais pas le quartier, murmura M. Durand. Mais un tiers de mise simple mais correcte s'écria :

« Pas la peine de chercher, c'est dimanche, le Crédit municipal est bouclé !

— C'est désespérant ! dit le joueur malheureux.

— Faites voir votre montre, répliqua le tiers bénévole.

— Oh ! mais c'est un bijou de prix s'exclama-t-il, en quêtant un regard du couple Durand.

— Combien avez-vous payé ça ?

— 1.300 francs avant la guerre.

— Tenez, reprit le passant, voici la carte de mon patron. Présentez-lui cette montre demain matin, il vous en donnera au moins 1.500 francs !

Le lendemain, hélas ! c'était trop tard pour le « décavé ». C'est avant de rentrer chez lui qu'il lui fallait quelque argent. M. Durand fut tenté.

— Combien voulez-vous de cette montre ? dit-il au joueur malheureux.

— 300 francs me suffisent, à défaut de mieux.

— En voici trois cent cinquante, je n'ai pas plus sur moi.

— Voulez-vous la revendre au patron, si vous ne voulez pas la garder, conclut le brave artisan.

M. Durand, qui est fonctionnaire, s'en fut, le lendemain, présenter la montre à un bijoutier.

— Métal doré, ça vaut dans les 30 francs, lui déclara le commerçant.

Le fonctionnaire comprit alors qu'il avait été joué par deux compères et porta plainte.

N'est-ce pas que le truc est facile pour estamper les bons naïfs qui pensant faire une opération fructueuse, un marché avantageux, s'amusent à écouter les boniments du premier quidam venu qui les aborde dans la rue ?

Au fait, quel est le plus coupable ? Celui qui a roulé le naïf ou celui-ci qui a cru profiter de la détresse d'un inconnu pour réaliser une bonne affaire ?

Soit : ce qui intéresse pour l'instant, eh ! bien, c'est de savoir que les aigrefins ne sont pas à court d'expédients, et que, dès lors, il faut se méfier de leur superbe, mais déplorable ingéniosité !

LOUIS BONNET.

Légion d'honneur

Notre compatriote, M. Gabriel Feyret (de Lamagdeleine), inspecteur du Crédit Foncier à Paris, est nommé chevalier de la Légion d'honneur au titre de lieutenant de réserve au 94e d'infanterie.

Nos félicitations.

Clôture de la chasse !

La chasse a été clôturée dimanche 2 janvier. Mauvaise clôture, car le temps n'était pas favorable et bien peu nombreux furent les chasseurs qui traquèrent le gibier.

Aussi bien, pour aussi invraisemblable que cela paraisse, nous connaissons des chasseurs émérites, en règle avec les lois, qui eurent l'émotion, durant plusieurs heures, de poursuivre un... lièvre, disait-on.

Oui, un lièvre que des témoins dignes de foi avaient vu parcourir la rue du Lycée à fond de train et qui s'était réfugié dans la cave d'un magasin de ladite rue.

Alerte, sur toute la ligne ! A midi, environ, quatre ou cinq chasseurs, suivis de chiens, décidèrent l'aller le prendre.

La porte de la cave fut ouverte : les fusils étaient mis en joue, pendant que les chiens cherchaient dans tous les coins, sous les barriques, le malheureux lièvre égaré !

Rien ! Mais vers 1 heure de l'après-midi, quand les chasseurs furent partis, découragés dans leur poursuite, et peut-être croyant qu'ils avaient été les victimes d'une plaisanerie, voilà qu'un locataire de l'immeuble aperçut dans la cour située derrière son magasin, un beau lapin qui se trouvait étonné d'être là et qui attendait qu'on vienne le chercher.

Le locataire n'eut qu'à le saisir par les oreilles et l'emporter chez lui et, comme de juste, il eut le scrupule d'avertir les chasseurs qui étaient venus une heure avant, et auxquels il montra la pièce !

Ce n'était pas un lièvre, ni un lapin sauvage, mais un lapin domestique, qui pesait 7 livres, et qui on le sut presqu'aussitôt après, s'était échappé de sa cage installée dans la cour d'un autre locataire de ce même immeuble, au coin de la rue du Lycée !

Et le lapin fut réintégré dans sa cage.

Mais, en ce jour de clôture de la chasse ,ce fut un moment de bonne émotion pour les quelques chasseurs qui, en pleine ville, dans une cave, espéraient tuer un lièvre !

L. B.

—ooo—

Conférence de M. Farges sur les Banques Populaires

Les commerçants et industriels de Cahors et de la région sont invités à assister à une réunion qui aura lieu dimanche prochain, 9 janvier courant à 16 heures, à la Chambre de Commerce, quai Cavaignac.

M. Farges, Président de la Banque Populaire du Quercy, fera un exposé du rôle des Banques Populaires et des avantages que cet organisme offre aux industriels et commerçants.

La situation actuelle impose à tous [illegible] et de s'organiser.

La Chambre de Commerce du Lot est heureuse de patronner une si utile initiative et espère que commerçants et industriels voudront bien répondre à son appel.

Sur les Allées Fénelon

Mardi soir, vers 6 heures 1/2, deux enfants suivaient les Allées Fénelon. L'un d'eux pleurait.

Qu'est-ce que tu as ? », lui demanda un passant.

Le camarade répondit : « C'est une bicyclette qui l'a bousculé et f...ichu par terre. »

« Et le cycliste, tu le connais ? »

— « Oh ! non, il a f... ichu le camp sans s'arrêter. »

L'enfant n'avait aucun mal : il avait, surtout, eu peur.

Nous dédions ce petit fait à qui de droit pour que de temps en temps, l'arrêté interdisant la circulation des cyclistes et de tous les véhicules soit respecté.

L. B.

Nécrologie

Nous avons appris avec regret le deuil qui vient de frapper M. Blanc, employé à l'imprimerie du « Journal du Lot », en la personne de son jeune neveu, Jean Castelnau, décédé à l'âge de 2 ans.

Les obsèques du regretté enfant, ont été célébrées mercredi matin.

Nous adressons aux parents, M. et Mme Castelnau et à M. et Mme Blanc, à la famille, nos bien vives condoléances.

Prévoyants de l'Avenir

Les membres de la 405e section sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le dimanche 9 janvier 1927 à 10 heures (Hôtel de Ville).

Ordre du jour : Paiement des cotisations ; Changement d'adresse ; Paiement des pensions.

Le Président : Héreil.

Société d'Agriculture du Lot

L'Assemblée Générale de la Société d'Agriculture du Lot aura lieu le samedi 15 janvier 1927, à 14 heures, à la Maison de l'Agriculture à Cahors.

Ordre du jour :

1. Compte rendu moral et financier de l'exercice 1926.
2. Causerie de M. Gay, Professeur d'Agriculture sur l'emploi des tourteaux dans l'alimentation du bétail.
3. Conférence de M. Cros, Directeur des Services Vétérinaires sur l'avortement épizootique des vaches.
4. Questions diverses.

Orphéon de Cahors

Il est rappelé à MM. les Orphéonistes que les répétitions partielles ont toujours lieu le vendredi pour les 1er et 2e ténors et le mercredi pour les barytons et basses.

Le Directeur.

Bal des Coiffeurs

C'est donc ce soir au Palais des Fêtes que le bal des Coiffeurs obtiendra son succès habituel. Les organisateurs ont bien fait les choses, et c'est une belle soirée en perspective, pour la jeunesse amatrice de ce sport en grande vogue qu'est la danse.

Le Concours de danse comprendra un fox-trott (concours de maintien), et une valse (concours d'endurance).

Chaque Concours est doté de quatre prix de valeur.

Le jury composé de Dames et de Messieurs compétents, se prononcera avec *impartialité.*

Pour le fox-trott, les premiers prix seront attribués aux concurrents qui auront dansé avec le plus d'élégance et de maintien.

Pour la valse, les premiers prix seront attribués aux concurrents qui tourneront le plus longtemps, sans s'arrêter un dixième de seconde. La Valse Boston ne sera pas tolérée dans le concours. Il s'agit d'un Concours d'endurance dans une valse tournée.

La salle sera parfumée « au Bouquet de Fleurs », parfum spécialement préparé par la Maison Philippot, rue de la Mairie. Les demoiselles seront également parfumée à l'entrée, et vers 23 heures, il y aura une grande distribution de cartes parfumées.

Les jeunes gens trouveront des cartes (Prix 5 francs) à l'entrée du Palais des Fêtes.

La salle sera chauffée. Les portes s'ouvriront à 20 heures 15 précises.

Les Terpsychoréistes Barrières et le célèbre jazz-band Nègre *Jack Bamboula,* feront entendre un beau répertoire de danses.

Toute la jeunesse Cadurcienne qui aime à s'amuser sera ce soir au Palais des Fêtes.

Accident du travail

Abel Vayrou, 33 ans, aide-chaudronnier, découpait des garnitures dans l'atelier du dépôt du P. O., lorsqu'il fut brûlé au pied gauche.

Plusieurs jours de repos seront nécessaires.

Plainte

Plainte a été portée par M. Magne, chef d'équipe des télégraphes pour vol d'une barre-mine dont un des monteurs de la brigade a été victime.

Une enquête est ouverte.

Les Sports

AVIRON CADURCIEN

DIMANCHE 9 JANVIER A 14 h. 30
au Stade Lucien-Desprats

Club Athlétique Villeneuvois (1)
contre
Aviron Cadurcien (1)

Dimanche, l'Aviron recevra sur le terrain de Villeneuve la première équipe du C. A. Villeneuvois.

Chaque année, cette rencontre est impatiemment attendue par les sportifs cadurciens qui, ce jour-là, se rendent en foule au Stade Lucien-Desprats. Cette année-ci, nos voisins et amis Villeneuvois nous arrivent à l'apogée de leur gloire. Dimanche dernier, en effet, ils se sont défaits au cours d'une magnifique partie et par un score impressionnant de l'Union Sportive Bergeracoise, brisant ainsi tous les espoirs de cette équipe qui étaient grands et avaient droit de l'être. Ainsi le C. A. Villeneuvois a conquis de haute lutte une place en division d'excellence du championnat de France, 1re série.

Un tel exploit se passe de commentaires.

Que fera l'Aviron contre de tels adversaires ? Après une période de repos, l'équipe blanche va ouvrir l'ère des grands matches. Nous verrons évoluer sur le Stade de grandes et belles équipes, et si nous ne voyons pas toujours nos couleurs triompher, du moins nous assisterons à de belles parties jouées de part et d'autre avec la seule volonté de pratiquer le plus beau jeu possible.

Puisse le soleil ne pas nous refuser, dimanche, son concours et nous assurons une magnifique journée de sport aux amis de notre vaillante équipe cadurcienne.

Le Comité.

A DOUELLE.

Sports. — Dimanche 2 janvier, notre équipe a reçu, en match amical, l'Union Sportive Albassienne et a triomphé de ses invités par 5 buts à zéro. Disons, pour être impartiaux, que l'équipe de Douelle était ce jour-là bien en forme, grâce à l'appoint précieux d'excellents équipiers de la localité en vacances. Quant au onze d'Albas, il s'est, paraît-il, présenté sur le terrain avec trois joueurs de son équipe deuxième, et il a été handicapé par l'absence de ses meilleurs membres. D'ailleur, Douelle doit courant janvier se rendre à Albas, et nous souhaitons de tout cœur que notre équipe puisse maintenir son succès.

A FIGEAC.

Football Association. — L'Olympique de Lacapelle-Marival bat l'A. S. F. par 8 buts à 2.

L'A. S. figeacoise, la nouvelle équipe de football association récemment créée dans notre ville, a débuté dimanche en se rendant à Lacapelle pour y rencontrer le onze correspondant de cette dernière ville.

Malgré l'absence de plusieurs de ses meilleurs joueurs, l'A. S. F. fit assez bonne figure devant un adversaire mieux entraîné et surtout très homogène, et dut en grande partie sa défaite au manque de souffle qui se manifesta durant la seconde mi-temps chez presque tous les équipiers. Les nôtres peuvent arriver à bien faire. Il suffit pour cela de se mettre sérieusement à l'entraînement et il n'est pas douteux que des succès futurs viennent récompenser la bonne volonté dont tous font preuve.

A LACAPELLE-MARIVAL.

Match de Football. — Dimanche prochain 9 janvier, l'Avenir olympique recevra, sur son terrain du Pigeonnier, les Coquelicots de Figeac.

A GOURDON.

Rugby. — Dimanche dernier, l'Union sportive gourdonnaise se rendait à Brive afin de rencontrer le C. A. B. (3). Ce fut l'équipe deuxième qui fut opposée à nos joueurs ; le quinze de l'U. S. G., quoique privé des services de quatre avants et de l'arrière, blessés au cours du match contre St-Céré, fit une belle exhibition et l'U. S. G. ne fut battue que de trois essais à 0.

Dimanche prochain l'U. S. G. se déplacera à St-Cyprien et rencontrera « en championnat » le quinze premier de cette localité.

Vel-Auto-Lotois

Les membres du V.-A. L. sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le mardi 11 janvier 1927 à 21 heures précises, au Siège Social Café de Bordeaux (1er étage).

Ordre du Jour :

Renouvellement du Bureau. — Situation financière. — Organisation d'un Banquet. — Questions diverses

Arrondissement de Cahors

Montgesty

La foire du 8 janvier. — La foire du 8 janvier s'annonce, cette année, comme devant être très importante.

On sait, en effet, qu'un concours de porcs gras et de truffes aura lieu à l'issue duquel des primes de 30, 20, 15, 10 francs seront accordées aux propriétaires.

Sauliac

Légion d'honneur. — Ces jours derniers, il y avait belle réunion au château de Cuzals.

M. André, consul de France, en présence de nombreux amis, a remis la croix de Chevalier de la Légion d'honneur à M. Maurice Permezel, propriétaire du château.

En un vibrant discours, il a rappelé le dévouement et la générosité de M. Permezel, en faveur des Français, à Vladivostok, pendant la révolution russe, et il a rappelé les services rendus par M. Permezel, qui fut le président actif de la Croix-rouge dans cette ville.

Nous adressons au nouveau légionnaire nos vives félicitations.

Bélaye

Démographie de 1926. — Il a été déclaré pendant l'année : 8 naissances, dont une de nationalité italienne; 6 publications de mariage, 3 mariages ont été célébrés en notre mairie ; 12 décès dont un de moins d'un an. Il est regrettable que tous les ans le nombre des décès dépasse celui des naissances.

Puy-l'Evêque

Secours Mutuels. — Notre société de secours mutuels s'est réunie dimanche 2 janvier, à 15 h. à la mairie, sous la présidence de M. Delbreil, président. Après l'appel des membres, le procès-verbal est lu et adopté sans observation.

On procède ensuite à l'admission d'un membre participant, M. Ypas, plâtrier, qui est admis au scrutin secret à l'unanimité moins une voix.

M. le président invite les membres participants qui ne seraient pas à jour avec la caisse de faire le versement des arrérages pour permettre d'arrêter les comptes de l'année 1926.

St-Géry

Déraillement. — Un train de marchandises arrivant à 5 heures du matin de Capdenac, a déraillé mardi à l'aiguille d'entrée de notre gare et deux voitures vides sont sorties des rails. De ce fait, la voie a été obstruée durant quarante-cinq minutes, grâce à la promptitude de l'arrivée de l'équipe et du wagon de secours de Cahors. Il n'y a eu aucun blessé.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Abattoir. — Au cours de l'année 1926, il a été abattu (poids total, viande nette) : 73 bœufs, 33.201 k. ; 1.247 veaux, 118.927 k. ; 1.593 moutons, 51.626 k. ; 459 porcs, 38.859 k. ; 2 chevaux, 150 k.

Listes électorales. — Nous rappelons à nos lecteurs que les demandes d'inscription ou de radiation sur les listes électorales sont reçues dans les Mairies jusqu'au 4 février inclus.

Trouvailles. — Mlle Madeleine Laval, élève de l'école Jeanne-d'Arc, a trouvé mercredi, sur la voie publique, un portefeuille contenant une certaine somme qu'elle a déposé entre les mains de Mme la Directrice à la disposition de la personne qui l'a perdu.

Mardi matin, M. Manié Henri, agent d'assurances, avenue Victor-Hugo, a trouvé, près de son domicile, un sac à main contenant des billets de banque et d'autres objets, qu'il tient à la disposition de son propriétaire.

Bagnac

Nécrologie. — La grippe fait des victimes : dans quatre jours, quatre décès :

Mme veuve Bédrune, née Souquière, receveuse des postes en retraite, est décédée le 1er janvier à l'âge de 80 ans.

Mme veuve Bories est décédée le même jour, à Auriacs, à l'âge de 84 ans.

M. Germain Lafage, ancien combattant de 1870, est décédé le 3, à l'âge de 79 ans.

Mme veuve Rozières, décédée le le 4 janvier, à l'âge de 83 ans. Mme Rozières était la veuve de M. Jules Rozières, ancien député du Lot, et mère du docteur Rozières et belle-mère du docteur Sérat.

Aux familles en deuil nous offrons nos plus sincères condoléances.

La foire. — Comme tous les ans, la foire du 3 janvier a été une des plus importantes. Beaucoup d'animaux amenés ; beaucoup de transactions, le tout avec tendance à la hausse sur les foires précédentes. Voici les cours :

Gros bœufs de travail, de 5.500 à 6.500 fr. ; bœufs d'attelage moyens, de 4.500 à 5.500 francs ; taurillons, de 2.500 à 4.000 francs ; bouvillons, de 1.200 à 2.500 francs, le tout la paire.

Vaches, de 3.000 à 5.000 francs la paire ; veaux de boucherie, de 5,50 à 6,50 le kilo ; moutons, de 80 à 150 francs pièce, selon qualité.

Porcs gras, avec hausse sensible, de 380 à 470 francs les 50 kilos, selon grosseur et qualité ; porcelets, de 90 à 250 francs, selon âge et qualité.

Au marché. — Volailles, de 4,75 à 5,50 ; oies grasses, 8 fr. ; canards, 7,50 ; foies d'oie, 20 fr. ; beurre, 11 fr., le tout le demi-kilo ; dindes, 5 fr. le demi-kilo. Peu de gibier : Lièvres, 7 fr. le demi-kilo.

Œufs, de 9,50 à 10 fr. la douzaine.

Pommes, de 1 fr. à 1,50 la douzaine.

Lapins, 3 fr. le demi-kilo.

Lissac

Trouvé mort. — Le maire de la commune de Lissac a prévenu téléphoniquement la gendarmerie de notre ville qu'un de ses administrés, M. Albert Fabrept, âgé de 63 ans, célibataire, domicilié au hameau de Fraysse, avait été trouvé mort dans sa maison d'habitation par ses voisins.

Les gendarmes s'étant transportés sur les lieux ont, en effet, trouvé Fabrept étendu normalement dans son lit les bras repliés sur la poitrine et n'ont constaté ni trace de violence, ni de désordre.

M. le docteur Pezet, appelé, après examen approfondi, a conclu que toute idée de crime ou de suicide devait être écartée et que la mort était due à une congestion produite par le froid.

Lacapelle-Marival

Nos nemrods. — M. Camille Mazet, gendarme retraité, a eu le plaisir d'abattre d'un coup de fusil un épervier des plus belles variétés, puisqu'il avait 1 m. 25 d'envergure et 0 m. 75 de corps, M. Genillet, huissier, aussi heureux, descendit le même jour un superbe héron dans les plaines de la Rouze.

Reyrevignes

Incendie. — Un incendie a détruit, ces jours derniers, une grange appartenant à un propriétaire-cultivateur nommé M. Beulaguet, à Puech-del-Sol, commune de Reyrevignes.

D'après l'enquête transmise au parquet de Cahors, le feu s'est déclaré pendant la nuit dans cette construction, peu éloignée de la maison d'habitation.

Réveillé par les flammes et la fumée, M. Beulaguet réussit à sauver ses chevaux, ainsi que plusieurs véhicules qui se trouvaient dans l'immeuble sinistré.

Grâce aux prompts secours des voisins, un hangar attenant à la grange put être préservé, ainsi que la demeure de la famille.

On croit que l'incendie a été propagé par la volaille, qui aurait ranimé le feu d'un foyer situé dans la grange et servant à cuire la nourriture des animaux.

Les causes de ce sinistre paraissent purement accidentelles et la première enquête écarte toute idée de malveillance.

Les pertes subies par le propriétaire sont estimées à 11.000 fr. environ.

St-Céré

Dans la magistrature. — Parmi les magistrats figurant au tableau d'avancement pour l'année 1927, nous relevons le nom de notre compatriote, M. L. Faure, président du tribunal, à la suite du tribunal départemental de Châteauroux.

Nos félicitations.

Recensement d'autos. — Tous les propriétaires de véhicules automobiles, camions, camionnettes, sont invités à se présenter à la mairie du 1er au 15 janvier pour remplir la formule de déclaration concernant leurs véhicules.

Abattoir. — Il a été abattu pendant le mois de décembre : Bœufs, 5, dont deux expédiés ; vaches, 3, dont 1 expédiée ; veaux, 155, dont 103 expédiés ; moutons, 41, dont 40 expédiés ; brebis, 10 ; agneaux, 24 ; porcs, 167, dont 111 expédiés ; chèvre, 1 expédiée. Au total 406 animaux ayant produit 24.351 kilos de viande.

Etat-civil du mois de décembre. — Naissances : Rolande Cancès, rue de la République ; Lucien Drulhes, boulevard Gambetta ; Noël Montluçon, place de la République.

Décès : Pierre Granouilhac, 66 ans, place de l'Eglise ; Guillaume Lavalès, 81 ans, hospice ; Sophie Frugnac, 64 ans, rue Sol-de-Trémeille ; Ambroise Vayssières, 49 ans, rue Saint-Cyr ; Julie Petitdemange, 67 ans, faubourg Lascabanes ; Louise Pressoire, 16 ans, rue Centrale ; Angèle Rabanel, 61 ans, boulevard Carnot ; Jean Roques, 77 ans, rue Sol-de-Trémeille ; Marie Vaysse, 72 ans, à l'hospice; Hortense Goulmy, 67 ans, place de l'Hôtel-de-Ville ; Caroline Canet, 80 ans, hospice; Pierre Pégourié, 66 ans, hospice.

Démographie. — Pendant l'année 1926, il a été enregistré à la mairie de Saint-Céré : 43 naissances, 78 décès, 9 mariages.

La rue de la République. — Le président du Syndicat d'initiative de Saint-Céré adresse à M. de Monzie, sénateur, ancien ministre, la lettre suivante :

« Monsieur le ministre,

« J'ai eu l'honneur de vous exposer précédemment les nombreux inconvénients résultant, pour les habitants de St-Céré, de la grande affluence des voitures de tourisme dans les artères principales de la ville pendant la saison d'été.

« A cette occasion je vous ai demandé de faire effectuer le goudronnage de la rue Faidherbe, du boulevard Gambetta et de la rue de la République.

« Devant les difficultés financières nécessitées par le goudronnage de la rue Faidherbe, du boulevard Gambetta qui sont des routes départementales, j'ai dû, sur les conseils de M. le préfet, limiter ma demande au seul goudronnage de la rue de la République dans toute la traversée de la ville ; cette route étant nationale une grosse partie de la dépense incombe à l'Etat.

« Ministre des travaux publics, quand vous parvint ma requête, vous avez bien voulu faire étudier la question par vos services. Ces services envisagèrent :

» 1° L'établissement d'une double rail dans toute la traversée de la ville ;

« 2° Le pavage de l'entre-voie ;

« 3° Le goudronnage des deux zones latérales non occupées par le tramway (un tiers seulement de cette dernière dépense incombe à la commune.

« L'exécution de pareils travaux (tout au moins en ce qui concerne l'établissement de rails à gorge ou contre-rails, et le pavage de l'entre-voie) entraînerait des dépenses considérables ; aussi bien me paraît-il qu'il serait intéressant de réduire l'ensemble des aménagements prévus par vos services au goudronnage pur et simple des zones latérales.

« Pareil travail est-il possible au point de vue administratif ?

« La question me paraît devoir être résolue dans le sens de l'affirmative si l'administration veut bien appliquer au goudronnage les règles qu'elle applique au rechargement.

« L'Etat a fait procéder cette année au rechargement de la rue de la République ; il a rechargé les zones latérales dont il a l'entretien, il ne s'est pas occupé de l'entre-voie qui est propriété du département.

« Nous lui demandons de procéder de même pour le goudronnage : qu'il goudronne les zones latérales sur lesquelles roulent principalement les véhicules et qu'il laisse en l'état l'entre-voie où les voitures évitent de s'engager. En procédant ainsi, il donnera satisfaction au public.

« Je ne vous exposerai pas, monsieur le ministre, l'utilité d'une telle opération ; vous êtes trop attentif aux intérêts de notre cité pour que vous aient échappé les inconvénients dont souffrent les habitants de la rue de la République, du fait de l'état actuel des choses.

« On a goudronné les traversées des villes de Cahors, Figeac, Gourdon, Souillac, Payrac, Gramat, Castelnau-Montratier, etc.

« Durant l'été, l'intensité de la circulation dans ces villes n'atteint pas celle de la rue de la République, où une circulation continue soulève une poussière ininterrompue, épaisse, suffocante, nuisible à la santé des riverains.

« Par ma voix les habitants de la traversée de St-Céré, sûrs d'une sollicitude dont vous leur avez déjà donné bien des preuves, vous adressent un pressant appel pour que satisfaction soit donnée à leurs justes doléances.

« Je vous prie d'agréer, monsieur le ministre, etc., etc.

« Le président du Syndicat d'initiative de Saint-Céré »

Arrondissement de Gourdon

Gramat

Etat civil du mois de décembre. — Naissances : Marcel Pradelle, au Caille ; Clotilde Beysen, faubourg Saint-Pierre ; René Pégourié, à Bèdes ; Jacqueline Thomas, rue Notre-Dame.

Décès : Apolonie Puech (sœur Marie-Odile), 51 ans, au couvent ; Jérémie Fabre, 62 ans, rue du Costecaude ; Henri Reillac, 3 ans, au Cuzoul ; Antoine Gratias, 82 ans, à Cavagnac; Rosalie Metou, veuve Cadiergue, 70 ans, faubourg Saint-Pierre ; Marie Vidaillac, veuve Cépèdes, 84 ans, à Bèdes ; Emile Cottin, 42 ans, rue Costecaude ; Ernest Papin, 58 ans, à la Bournerie ; Albert Caminade, 41 ans, à Saint-Chignes.

Démographie. — Pendant l'année 1926, la mairie de Gramat a enregistré 39 naissances, 2 morts-nés, 12 mariages, 2 divorces et 65 décès.

Labastide-Murat

Démographie. — Pendant l'année 1926, il a été enregistré : 17 naissances, 36 décès, 3 transcriptions, 6 mariages. Notre ville se meurt, faute de mariages et surtout par l'émigration des campagnes vers les villes.

Médaille militaire. — Dans la liste des militaires de la gendarmerie décorés de la légion d'honneur, nous relevons avec plaisir le nom de deux sympathiques gendarmes de notre brigade : MM. Bonnet, 24 ans de service, 5 campagnes, Aldibert, 23 ans de service, 5 campagnes.

Nos sincères félicitations.

Nécrologie. — Dimanche, à 10 heures ont eu lieu les obsèques de Mme Marie Pons, épouse Cajal, décédée vendredi, à l'âge de 75 ans.

— Le même jour, à 15 heures, ont eu lieu celles de Mlle Anastasie Puynet, décédée à l'âge de 66 ans. La défunte laisse d'unanimes regrets.

Aux deux familles en deuil, nos condoléances attristées.

Montvalent

Mariage. — Nous apprenons avec un vif plaisir le prochain mariage de notre sympathique cantonnier, M. Louis Laboudie avec notre gracieuse compatriote, Mlle Christine Fouzalgues du village de Pouillou.

Aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Dégagnac

Vol d'une ruche. — M. Richard, propriétaire à Marinesque, avait dans sa propriété une belle ruche qui lui a été soustraite ces derniers jours.

Plainte a été déposée.

Une enquête est ouverte.

Thédirac

Accident. — Mercredi matin, un ouvrier terrassier travaillait dans une carrière de sable près de Thédirac, lorsqu'un bloc énorme se détacha et tomba sur le malheureux ouvrier qui eut la jambe droite fracturée.

M. le docteur Cau, de Catus, lui a donné les soins que nécessitait son état qui est assez grave.

Gignac

Escroquerie. — Un jeune et habile filou du nom de Petitpas, 25 ans, étranger au pays, se présenta récemment à Mme Durand, de Lalande, commune de Gignac, en lui annonçant qu'il venait la prévenir de la mort de son mari, parti le matin même, survenue dans un autobus.

Il se fit ensuite remettre les effets de circonstance pour habiller le soi-disant défunt et une somme de 10 francs, ce que Mme Durant fit sans le moindre soupçon. Entre temps, cette dernière et la famille faisaient les démarches nécessaires à la mairie et à l'église pour l'enterrement, mais le secrétaire de la mairie, moins crédule, fut pris de soupçons sur l'authenticité de cette nouvelle et, après s'être renseigné, apprit que M. Durand était en parfaite santé, ce qui ne tarda pas à se colporter dans la localité.

La gendarmerie de Souillac, prévenue aussitôt par ses soins, arrêta le filou, qui abusait un peu trop de la crédulité de certaines gens, et le conduisit au parquet de Cahors.

Dernière heure

L'Etat rembourse deux milliards à la Banque de France

Le 31 décembre dernier, le ministre des Finances a informé la Banque de France que le Trésor allait lui rembourser une somme de 2 milliards de francs sur les avances qu'elle lui avait consenties.

Ce remboursement a été fait pour 1.330.000.000 environ par un virement du compte d'amortissement prévu par les lois des 26 décembre 1914 et 20 décembre 1918. Le reste, soit 670.000.000 environ, a été déboursé par le Trésor.

Le maximum légal des avances de la Banque à l'Etat, qui était de 38.500.000.000 se trouve donc désormais ramené à 36.500.000.000 de francs.

La terre a tremblé dans les Basses-Pyrénées

Une secousse sismique assez forte a été ressentie à Arette (Basses-Pyrénées). Le vieux pont de Lourde-Bilpou s'est écroulé en partie ; des réparations urgentes devront être faites pour consolider le reste de l'ouvrage.

LE DESARMEMENT ALLEMAND

On annonce que le départ pour Paris du général von Pawels est retardé. Le général, qui sera accompagné du conseiller Foerster, doit apporter à la Conférence des ambassadeurs les nouvelles propositions du Reich concernant la liquidation des deux derniers points litigieux du contrôle (fortifications de Kœnigsberg et exportation du matériel de guerre). On pense que les deux délégués allemands arriveront toutefois à Paris à la fin de la semaine.

En Syrie

Le reste de la bande d'Ali Attrache qui, après son échec à Roucheïda, se dirigeait sur Evrak, en dehors du territoire sous mandat, dans l'intention de se reformer, a été anéanti au passage de la frontière. Ali Attrache a reçu trois blessures. Parmi les prisonniers se trouve Assad Harkoute, notable de la région de Dibbime et chef de bande.

Ce brillant succès a été obtenu par trois escadrons de partisans druses encadrés.

Vers la Réforme électorale

M. Albert Sarraut, ministre de l'intérieur, élabore actuellement un projet de réforme électorale tendant au retour au scrutin uninominal. La rédaction de ce projet n'est pas encore complètement terminée : il ne sera soumis aux membres du gouvernement qu'à un des prochains conseils des ministres.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 30.

L'organisation nationale pendant la guerre

Paris. — M. Paul-Boncour, rapporteur de l'important projet de loi relatif à l'organisation de la nation pour le temps de guerre a informé dans la matinée le président de la Commission de l'Armée que son rapport est prêt et qu'il en donnera connaissance à la Commission dès les premières séances de la rentrée.

⁂

Au pays de la Liberté !!!

Washington. — Un Député américain, William Beck, a déposé sur le bureau de la Chambre des représentants une résolution demandant des poursuites contre les citoyens américains qui réclamaient l'annulation des dettes interalliées.

⁂

Le désarmement de l'Allemagne

Berlin. — Le général von Pawels et le conseiller Forster, porteurs de nouvelles propositions partiront samedi pour Paris où ils prendront part avec la conférence des ambassadeurs aux négociations relatives à la liquidation de la question du désarmement.

⁂

Le mauvais temps

Budapest. — Une violente tempête s'est abattue sur l'ouest de la Hongrie, causant des dégâts très importants et de nombreux blessés.

⁂

Les troubles chinois

Londres. — On mande de Shangay que les femmes et les enfants britanniques résidant à Hankéou et à Kioukiang ont été évacués hier soir par précaution à Hankéou. Les hommes ont été rassemblés en lieux sûrs.

Le calme règne dans les concessions française et japonaise.

⁂

On est inquiet sur le sort des américains

Washington. — L'entourage de la Maison-Blanche exprime des craintes sur la sécurité des 400 Américains résidant en Chine dans la vallée du Yantsekiang.

⁂

LES CHANGES

A onze heures on cote :

La Livre : 122 fr. 93.

Le Dollar : 25 fr. 32.

EN VENTE à la

Librairie J. GIRMA

24, Boul. Gambetta, CAHORS

E. Grangié : Le Lot à petites Journées

1 vol. **12** francs — Franco poste **13** francs

Abonnement sans frais

à tous les journaux illustrés et revues

A VENDRE

Une AUTOMOBILE 10 chevaux PEUGEOT

TRÈS BON ÉTAT

S'adresser à **M. GORSE**, 11, Allées Fénelon, Cahors.

ETUDE

DE

Maître Jean FABRE

NOTAIRE A CAHORS

Vente Amiable

aux enchères

Le public est informé qu'il sera procédé, le **vendredi 7 janvier 1927**, à treize heures trente, à CAHORS, rue Président-Wilson, numéro 16,

A la vente aux enchères publiques d'un petit mobilier comprenant : deux lits garnis, buffets, commode, armoires, chaises, glaces, vaisselle et autres objets.

Vente au comptant et 12 0/0 en sus pour frais

J. FABRE.

Feuilleton du « Journal du Lot » 23

La Châtelaine de Shenstone

PAR

FLORENCE BARCLAY

CHAPITRE XIV

JOURS DORÉS

— Vous comprenez, Jim, plaida-t-elle, j'ai, à Londres et à Shenstone quelques amis qui s'intéressent à moi, et je ne pourrais guère reparaître devant eux, mariée, sans les avoir avertis, ce serait une si singulière conclusion à une cure de repos ; rendez-vous compte, Jim.

Le rire sonore de Jim Airth attira miss Susie à sa fenêtre ; le fait d'avoir vue sur le bosquet de chèvrefeuille, causait à miss Susannah un sérieux gaspillage de son temps.

— Cela pourrait rendre à la mode les cures de repos, dit Jim.

— Ah ! mais tout le monde ne pourrait avoir la chance de vous rencontrer, dit Myra, et la douceur de son regard compensa l'enfantillage de la réflexion.

De sorte qu'ils décidèrent de s'accorder une semaine franche de cette vie sans obstacles, avant de retourner là où ils étaient connus, et Jim promit de venir la voir dans son home, avant de prendre les mesures décisives en vue de leur mariage.

Ils firent ensemble d'heureuses et interminables promenades sur la falaise, respirant avec délices l'air marin ; Myra, suspendue au bras de Jim, regarda d'en haut leur plateforme de refuge.

Ils retournèrent à la baie du Fer-à-cheval, et Jim Airth employa des heures à parfaire les marches qu'il avait grossièrement taillées, afin de les transformer en une échelle qui, dans l'avenir, puisse être secourable à ceux qui se laisseraient surprendre par la marée. Myra, assise sur le sable l'observait, les yeux brillants de chers souvenirs, mais elle refusa obstinément de recommencer l'ascension.

— Non, Jim, dit-elle, non, pas avant que nous ne revenions pour notre lune de miel. Alors, si vous le souhaitez, vous ramènerez votre femme sur ce rocher où nous avons passé des heures merveilleuses. Mais, pas aujourd'hui.

Jim, qui aimait toujours agir à sa tête, était sur le point d'insister, quand il aperçut des larmes sur les cils de Myra, et un frémissement de sa bouche tendre ; il céda alors, sans récriminer.

A partir de l'instant où, le matin qui suivit leur aventure Myra, avec des roses jaunes passées à la ceinture de sa robe blanche était entrée dans le « coffee-room » à neuf heures cinq, et avait dit à intelligible voix : « Mon cher Jim, je vous ai fait attendre, j'espère que le café n'est pas refroidi », l'aspect de la vie avait été modifié pour miss Susie. Se retournant vivement, elle avait surpris le regard que Jim Airth posa sur la ravissante femme qui venait de s'asseoir en face de lui, à cette table, qu'il avait jusque-là gardée si jalousement solitaire.

Le murmure sévère de miss Amélia avait rendu à Susie le sens de la réalité, et coupé court à d'autres manifestations de curiosité.

Mais une fois hors de la salle à manger, miss Murgatroyd se déclara choquée, non seulement choquée, scandalisée, et résolut de se dire malade, et de garder la chambre. Elle s'attendait à ce que miss Eliza et miss Susannah suivissent son exemple, au moins en partie ; mais au contraire, délivrées de la surveillance d'Amélia, les deux sœurs prirent un étrange plaisir à épier les faits et gestes du jeune couple, dont la présence transformait la prosaïque auberge des Cornouailles en une région romanesque.

A deux jours de là, miss Susannah, se rencontrant seule dans le corridor avec lady Ingleby, aventura précipitamment les deux questions qui lui brûlaient les lèvres.

— Oh ! dites-moi, my dear. Est-ce que c'est vraiment vrai, que vous allez épouser Mr Airth ? et le connaissez-vous depuis longtemps.

Myra, souriante, regarda bien en face le visage grassouillet et inquiet de Susie, puis de sa voix douce répondit :

— Oui, miss Susannah, Jim Airth va m'épouser. Et je ne puis vraiment expliquer depuis combien de temps je le connais. Je crois l'avoir connu toute ma vie.

— Ah ! murmura miss Susannah avec un sourire de complicité indulgente. Eliza et moi étions sûres que c'était une « frime ».

Cette dernière remarque fut incompréhensible pour lady Ingleby, et il fallut que Jim Airth, à qui elle la répéta, lui expliquât, en éclatant de rire, que la « frime » faisait évidemment allusion au temps où, tous deux avaient leurs tables séparées, et ne paraissaient pas se connaître.

Dans la plénitude de son bonheur, lady Ingleby ne garda aucune rancune à Susie, et à la première occasion l'enlaça de ses beaux bras et l'embrassa.

Miss Susannah n'oublia jamais cette accolade, et dès ce moment, si miss Murgatroyd jugeait nécessaire de faire usage des adjectifs « indécent », « indélicat » ou « extrêmement inconvenant », miss Susie prenait courageusement le parti de ramasser son ouvrage et de s'en aller.

Ainsi passèrent les jours dorés, et entre temps, une lettre du secrétaire de lady Ingleby fut remise à Jim Airth. Cette lettre l'informait que « Sa Seigneurie était absente, mais devait revenir à Shenstone le lundi suivant, et aurait pour agréable de recevoir M. Airth le mardi dans l'après-midi » ; suivaient les indications pour le train, etc., sauf avis contraire.

— Voilà qui est fort courtois, dit Jim à Myra en lui passant la lettre, et comme cela s'arrange bien avec nos projets ! Nous avions déjà décidé de partir lundi... Je pourrai donc prendre ce train de deux heures le mardi, avoir mon « entrevue » avec lady Ingleby, m'en tirer le plus rapidement possible, et courir vous rejoindre à la Lodge. J'espère au moins qu'elle n'aura pas l'idée de m'offrir du thé.

— Qui, elle, demanda Myra en souriant. Je compte bien, moi, vous offrir du thé !

— Alors, je refuserai celui de lady Ingleby, dit Jim avec conviction.

Mais, même pendant ces jours merveilleux, il continua de travailler régulièrement à son livre. Myra demeurait auprès de lui dans le fumoir, écrivant des lettres, ou lisant : « Je travaille mieux si vous êtes toute proche, avait déclaré Jim, ou tout au moins dans mon rayon visuel », et il était impossible que l'esprit de lady Ingleby ne fît pas un retour en arrière, comparant le frémissement de plaisir que lui causaient de telles paroles, avec le sentiment d'abandon de jadis, alors qu'elle était mise en « dehors » de tous les principaux intérêts de la vie de Michel, qui tenait toujours soigneusement fermée la porte de son laboratoire ! Quelle différence avec la façon dont Jim l'avait déjà faite une partie de lui-même, l'unissant à tout ce qu'il avait à cœur.

Elle écrivit avec de grands détails l'histoire de son bonheur à Mrs Dalmain, la mettant au courant des circonstances qui avaient amené une solution aussi prompte. Quelques lignes furent également expédiées à la duchesse de Meldrum, annonçant simplement le fait des fiançailles, et remettant le détail à plus tard, lors de son prochain retour à Shenstone. Cette lettre contenait aussi des messages amicaux pour Ronald et Billy, dans le cas où les deux jeunes hommes se trouveraient à Overdene.

Trop tôt vint le dimanche soir, leur dernier à Tregarth. Ils allèrent ensemble à l'office religieux, dans la petite église du village, se confondant avec la population des simples pêcheurs, lisant dans un même livre, et unissant avec une chaude sincérité leurs voix à l'humble chœur des louanges. Puis le retour à la Tête de Sarrasin, pour leur frugal souper, après quoi, ils flânèrent dans le jardin, et pendant que Jim fumait sa pipe, s'assirent pour une dernière causerie dans le bosquet de chèvrefeuille.

Ce fut alors que Jim Airth demanda soudainement :

— Racontez-moi quelques détails sur lady Ingleby, est-ce une femme âgée avec qui l'on cause facilement ?

Pendant une seconde, Myra demeura interdite :

(A suivre)

Offre spéciale 2 pour 5 frs

Pendant le mois de Janvier, vous pouvez acheter partout deux pains de Savon Palmolive pour 5 francs. Ces conditions vont permettre aux millions de femmes qui emploient déjà Palmolive de s'approvisionner largement. Aux autres, elles offrent une occasion exceptionnelle de se rendre compte de son action embellissante.

Le traitement de beauté Palmolive

Chaque soir, avant de vous coucher, lavez-vous visage, cou, épaules avec la mousse d'huiles de palme et d'olive produite par votre Savon Palmolive. Frottez légèrement : la mousse pénétrera jusqu'au fond des pores, les nettoiera, les assainira. Rincez ensuite à l'eau tiède, puis à l'eau froide et séchez sans frotter. Ces simples soins rendront votre peau plus douce, plus souple, plus satinée ; votre teint s'éclaircira : vous rajeunirez. Employez donc régulièrement Palmolive et profitez, dès aujourd'hui, de notre offre spéciale : 2 pour 5 francs.

PALMOLIVE est le premier savon garanti sans suif.

SAVON PALMOLIVE

Vente en gros : 20, Rue Vernier, Paris
FABRICATION FRANÇAISE

9733

Bibliographie

L'OPINION
Journal de la Semaine
Paraissant tous les samedis
7 *bis*, Pl. du Palais-Bourbon, Paris, VIIe art

Sommaire du samedi 1er Janvier 1927

Editorial : M. C. — Ce qu'on dit. — Affaires extérieures : Au seuil de l'année nouvelle : Jacques Chastenet. — Affaires intérieures : Les forces politiques de la France : l'Aveyron : Trygée. — Affaires économiques : Stabilité et chômage : René Pleven. — Notes et Figures : A propos de Pétrarque et de Laure : Pierre de Nolhac, de l'Académie française. — Le roy boit : A. de Bersaucourt. — Littérature : Une vie romantique : André Thérive. — Théâtre : « Jazz », pièce en 4 actes de M. Marcel Pagnol : Etienne Rey. — Art : Comment j'ai retrouvé le saint Jean-Baptiste de Raphaël : Henri Clouzot. — Sports : Entre deux matches internationaux : Marcel Berger. — Table des Matières (2e semestre 1926).

« Le pont Marie ». Dessin de Jacques Boullaire.

LES ANNALES

Le talentueux pasticheur Paul Reboux donne dans les *Annales* le début d'une amusante série de recettes culinaires qui feront la joie des maîtresses de maison. Dans le même numéro, des articles variés de Maurice Hamel sur Paul de Kock, de Max Frautel sur les professeurs de la Sorbonne et les signatures de François Fabié, Emile Henriot, Hervé Lauwick, André Lang, Henry Bidou, G. de Pawlowsky, etc. Le numéro, en vente partout : 1 franc.

Flottes d'après guerre

La guerre, remarque le *Larousse mensuel*, a sensiblement modifié les caractéristiques des types de navires de guerre et montré une fois de plus la très grande utilité du croiseur léger (programme naval français, 1922).

« Le croiseur léger, écrit-il, est le bâtiment idéal dès qu'il s'agit d'opérations lointaines : rapide, suffisamment bien armé, capable d'un rayon d'action considérable, pouvant grâce à son tonnage déjà important ne pas être « mangé » immédiatement par la mer dès que le temps fraîchit, il atteint certes un prix élevé, mais peut cependant être plus facilement multiplié que le cuirassé. Puis on conçoit mal l'action isolée d'un cuirassé, très loin de sa base ou du train de combat de son escadre. Or il faut bien admettre que les préoccupations maritimes des grandes puissances ne se tournent plus exclusivement vers les mers d'Europe ; l'Allemagne, sur mer, n'est plus guère dangereuse ; la flotte russe n'existe pratiquement pas. A l'exception de la marine italienne, les autres grandes puissances doivent envisager des champs d'action infiniment plus étendus, d'autant plus vastes que la dernière guerre a montré l'absolue obligation où presque toutes se trouvent, de tirer de l'extérieur tout ou partie de leurs subsistances et, par conséquent, la nécessité de s'assurer de libres communications avec leurs colonies ou les autres nations... « Des « frégates, donnez-moi des frégates », s'écria pendant toute sa carrière l'amiral anglais Nelson ; et les frégates de 1800 n'étaient autre chose que les croiseurs d'aujourd'hui. »

LA MODE PRATIQUE

rend la vie moins chère en vous donnant le moyen de faire à la maison tous vos vêtements, prolonger leur durée, exécuter vous-même les petites réparations du home, etc.

Grâce à la Mode Pratique *vous travaillerez sans rien gâcher, vous économiserez du temps et de l'argent.*

Abonnement : Un an, 52 Nos : France, 30 fr.
HACHETTE

LA RÉPUTATION des « Publications François Tedesco » n'est plus à faire. Toutes sont d'un puissant intérêt, mais cependant parmi les Publications François Tedesco « LA FEMME CHEZ ELLE » est certainement celle qui d'une façon générale répond le mieux aux nécessités de l'heure présente.

Eminemment intéressante au point de vue social parce qu'elle tend à développer l'amour du foyer et à rendre plus attrayante la besogne parfois ingrate qui incombe à la Femme chez elle, cette publication offre encore davantage de charmer utilement les loisirs que la Femme ou la Jeune Fille peuvent avoir sous le toit familial.

« LA FEMME CHEZ ELLE » est en vente chez tous les marchands de journaux. Pour obtenir un numéro spécimen en faire la demande (en y joignant un timbre de 0 fr. 25) aux « Publications François Tedesco », 39, Boulevard Raspail à Paris.

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

CHEMIN de FER de PARIS à ORLÉANS

AFFICHES ILLUSTREES

La Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans rappelle au Public qu'elle continue à mettre en vente à son Service de Publicité, 1, Place Valhubert, Paris (XIIIe), sa collection d'affiches illustrées.

Cette collection, d'un caractère très artistique, représente les Grands Châteaux de la Loire, des Sites de la Côte Sud de Bretagne et des Paysages de l'Auvergne, du Centre de la France et des Pyrénées.

Le prix de ces affiches est fixé à 5 francs l'exemplaire (frais de port 0 fr. 25 par affiche en sus).

Toutefois, des réductions de 0 fr. 25 et de 0 fr. 50 par exemplaire seront consenties aux acheteurs qui demanderont les affiches par groupe de 3 ou de 6 à la fois.

Le prix sera ainsi :

3, 4 ou 5 affiches, 4 fr. 75 l'exemplaire.

6 affiches et plus 4 fr. 50 l'exemplaire.

(frais de port 0 fr. 25 par affiche en sus).

Aux membres de l'Enseignement et sur justification, les affiches seront cédées au prix exceptionnel de 3 fr. 50 l'exemplaire quel que soit le nombre commandé.

LA PHOSPHIODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des :

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES
Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphiode GARNAL et le Corps Médical

Le Dr ORTEL
Ancien Externe des Hôpitaux de Paris
Docteur en Médecine de la Faculté de Paris
écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la **PHOSPHIODE GARNAL.** C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de **PHOSPHIODE GARNAL** renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHIODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.

Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Prix du flacon : **14** francs. — Grandeur unique.

SERVICE D'HIVER 1926-27

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	MIXTE 3e cl.	RAPIDE	RAPIDE	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.
PARIS (Orsay) dép.	»	22 5	»	10 8	»	17	—	19 50	21 14	»
PARIS (Aust.) dép.	»	22 23	»	10 20	»	17 12	—	20 2	21 26	»
LIMOGES arrivée	»	5 46	»	16 40	»	23 12	—	2 21	3 27	»
LIMOGES départ.	4 30	9	»	16 48	»	23 18	—	2 29	3 35	»
BRIVE... arrivée	7 22	11 55	»	18 30	»	0 54	—	4 15	5 17	»
BRIVE... départ.	7 41	12 32	16 19	18 37	18 50	1	—	4 24	5 24	»
Gignac-Cressensac.	8 16	13 7	16 57	—	19 58	—	—	—	—	»
SOUILLAC	8 40	13 50	17 24	19 19	20 38	—	—	—	6 6	»
CAZOULES	8 48	13 58	17 32	—	20 49	—	—	—	—	»
La Chap.-d-Mareuil	8 54	14 4	17 38	—	—	—	—	—	—	»
Lamothe-Fénelon	9 4	14 14	17 49	—	21 13	—	—	—	—	»
Nozac	9 14	14 24	18 1	—	—	—	—	—	—	»
GOURDON	9 29	14 40	18 24	19 46	21 46	—	—	5 30	—	»
Saint-Clair	9 38	14 49	18 34	—	»	—	—	—	—	»
Dégagnac	9 49	15	18 46	—	»	—	—	—	—	»
Thédirac-Peyrilles.	10	15 11	18 59	—	»	—	—	—	—	»
Saint-Denis-Catus.	10 11	15 22	19 13	—	»	—	—	—	—	»
Espère	10 20	15 31	19 24	—	»	—	—	—	—	»
Pradines	10 27	15 38	—	—	»	—	—	—	—	»
CAHORS arrivée.	10 33	15 44	19 35	20 27	»	2 39	—	6 11	7 12	»
CAHORS départ.	11 51	17 42	»	20 31	»	2 43	—	6 16	7 16	7 27
Sept-Ponts	12 1	17 54	»	—	»	—	—	—	—	7 38
Cieurac	12 15	18 11	»	—	»	—	—	—	—	7 54
Lalbenque	12 23	18 21	»	—	»	—	—	—	—	8 3
Caussade	13	19 1	»	—	»	—	—	7 4	—	8 40
MONTAUBAN arr.	13 35	19 40	»	21 34	»	3 43	—	7 29	8 25	9 18
TOULOUSE.. arr.	16 46	20 56	»	22 25	»	4 31	—	8 26	9 15	11 11

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	RAPIDE	RAPIDE
TOULOUSE.... d.	4 50	8 47	10 9	13 40	19 43	20 23	—	23 25
MONTAUBAN. d.	6 14	9 43	11	16	20 33	21 11	—	0 11
Caussade	6 53	10 24	—	16 40	—	21 36	—	—
Lalbenque	7 30	11 6	—	17 18	—	—	—	—
Cieurac	7 38	11 15	—	17 26	—	—	—	—
Sept-Ponts	7 49	11 27	—	17 37	—	—	—	—
CAHORS... arr.	7 57	11 35	11 59	17 45	21 37	22 18	—	1 10
CAHORS... dép.	8 22	12 42	12 3	17 55	21 41	22 22	—	1 14
Pradines	8 29	12 49	—	18 2	—	—	—	—
Espère	8 37	12 58	—	18 10	—	—	—	—
St-Denis-Catus	8 51	13 13	—	18 23	—	—	—	—
Thédirac-Peyril...	9 4	13 27	—	18 36	—	—	—	—
Dégagnac	9 15	13 36	—	18 45	—	—	—	—
Saint-Clair	9 24	13 45	—	18 54	—	—	—	—
GOURDON (1)	9 42	14 3	12 46	19 9	—	23 7	—	—
Nozac	9 50	14 12	—	19 17	—	—	—	—
Lamothe-Fénel.	10	14 21	—	19 26	—	—	—	—
La Chap.-de-Mar.	10 7	14 29	—	19 33	—	—	—	—
CAZOULES	10 13	14 35	—	19 39	—	—	—	—
SOUILLAC	10 30	14 50	13 11	19 51	—	23 33	—	—
Gignac-Cressens.	10 57	15 20	—	20 21	—	—	—	2 52
BRIVE... a.	11 25	15 50	13 48	20 49	23 31	0 12	—	2 59
BRIVE... d.	»		13 54	»	23 40	0 22	—	—
PARIS.. (A.) arr.	»		21 55	»	8 42	9 6	—	10 43
PARIS.. (O.) arr.	»		22 7	»	8 54	9 19	—	10 55

Les trains "express" et "rapide" ne prennent les voyageurs que dans des conditions déterminées : consulter les indicateurs.

(1) Un train mixte part de Gourdon le matin à 4 h. 22 et arrive à Brive à 7 heures

De Cahors à Libos

CAHORS	6 22	15 6	18 35	»
Pradines	6 29	15 14	18 43	»
Mercuès	6 38	15 24	18 52	»
Douelle (*Arrêt*)	6 42	15 28	18 56	»
Parnac	6 49	15 38	19 5	»
Luzech	6 55	15 45	19 13	»
Castelfranc	7 8	16	19 26	»
Prayssac (*Arrêt*)	7 11	16 4	19 29	»
Puy-l'Evêque	7 20	16 13	19 38	»
Duravel	7 27	16 21	19 46	»
Soturac-Touzac	7 35	16 29	19 54	»
Fumel	7 46	16 42	20 6	21 11
LIBOS	7 51	16 48	20 11	21 17

De Libos à Cahors

LIBOS... dép.	9 11	14 28	18 14	20 45
Fumel	9 18	14 35	18 21	20 51
Soturac-Touzac	9 29	14 46	18 32	»
Duravel	9 36	14 53	18 39	»
Puy-l'Evêque	9 44	15	18 47	»
Prayssac (*Arrêt*)	9 52	15 8	18 55	»
Castelfranc	9 58	15 15	19 1	»
Luzech	10 9	15 27	19 14	»
Parnac	10 18	15 37	19. 23	»
Douelle (*Arrêt*)	10 23	15 42	19 28	»
Mercuès	10 29	15 48	19 34	»
Pradines	10 37	15 56	19 42	»
CAHORS	10 44	16 3	19 49	»

St-Denis-près-Martel et Aurillac

St-Denis-près-Martel.	5 33	»	14 22	17 15	»
Vayrac	5 42	»	14 30	17 23	»
Bétaille (arrêt)	5 47	»	14 35	17 28	»
Puybrun	5 56	»	14 44	17 37	»
Bretenoux-Biars	6 14	»	14 59	17 53	»
Port-de-Gagnac	6 22	»	15 7	18 1	»
Laval-de-Cère	6 34	»	15 17	18 11	»
Lamativie	6 57	»	15 38	18 36	»
Siran (arrêt)	7 14	»	15 55	18 53	»
La Roquebrou	7 33	»	16 12	19 11	»
AURILLAC.. arrivée.	8 15	»	16 55	19 57	»

Aurillac à St-Denis-près-Martel

AURILLAC.. départ.	5 39	10 2	»	17 14	»
La Roquebrou	6 24	10 43	»	17 58	»
Siran (arrêt)	6 38	10 55	»	18 12	»
Lamativie	6 58	11 13	»	18 32	»
Laval-de-Cère	7 18	11 29	»	18 51	»
Port-de-Gagnac	7 27	11 37	»	19 »	»
Bretenoux-Biars	7 42	11 47	»	19 17	»
Puybrun	7 53	11 55	»	19 27	»
Bétaille (arrêt)	8 »	12 1	»	19 34	»
Vayrac	8 12	12 8	»	19 43	»
St-Denis-près-Martel.	8 19	12 16	»	19 50	»

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson. dép.	»	6 50	10 59	»	19 29
Sarlat	»	8 3	12 »	17 35	20 48
Cazoulès	»	8 45	12 39	19 15	21 39
Souillac	7 51	10 55	13 32	19 28	21 48 / 15 45
Le Pigeon	8 6	11 20	13 48	Les jours de foire et marché à Sarlat	16 »
Baladou. Arrêt.	8 11	11 27	13 53		16 5
Martel	8 20	11 56	14 2		16 14
St-Denis-p.-M. ar.	8 31	12 9	14 12		16 25

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p.-M. d.	»	6 15	9 11	12 41	17 35
Martel	»	6 30	9 26	12 56	18 9
Baladou. Arrêt.	»	6 37	9 33	13 2	18 20
Le Pigeon	»	6 43	9 39	13 7	18 35
Souillac	»	6 53 / 7 5	9 49	13 17 / 13 36	18 48 / 19 43
Cazoulès	»	7 16	»	13 43	19 54
Sarlat	5 6	8 1	17 30	14 30	20 39
Le Buisson. ar.	5 58	»	18 24	15 23	»

De Sarlat à Gourdon

SARLAT	8 29	17 16	»
Carsac	8 40	17 27	»
Grolejac	8 48	17 44	»
St-Cirq-Madelon	8 55	17 51	»
Payrignac (arr.)	9 3	17 59	»
GOURDON	9 13	18 9	»

De Gourdon à Sarlat

GOURDON	6	16 8	»
Payrignac (arr.)	6 9	16 16	»
St-Cirq-Madelon	6 18	16 24	»
Grolejac	6 29	16 29	»
Carsac	6 41	16 39	»
SARLAT	6 58	16 50	»

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

TOULOUSE. dép.	»	»	»	6	»	12 37	17 40	
CAPDENAC. a.	»	»	»	10 25	»	17 54	21 48	
CAPDENAC. d.	1 24	6 54	10 14	10 49	13 31	18 27	22 1	
FIGEAC	1 58	7 9	10 25	11 4	13 56	18 41	22 13	
Le Pournel	—	7 28	»	11 23	14 32	19 2	»	
Assier	2 47	7 40	»	11 35	14 57	19 13	22 39	
Flaujac (halte)	—	7 49	»	11 44	15 10	19 22	»	
Gramat	3 19	8 4	»	11 59	15 41	19 37	22 59	
Rocamadour	3 34	8 17	»	12 9	15 59	19 47	23 9	
Montvalent	4 2	8 31	»	12 23	16 22	20 1	»	
St-Denis-p.-Martel arr.	4 16	8 41	»	12 33	16 36	20 11	23 30	
St-Denis-p.-Martel dép.	4 57	8 53	»	12 39	16 57	20 21	23 33	
Quatre-Routes	5 10	9 6	»	12 49	17 11	20 31	»	
Turenne	5 28	9 19	»	13 1	17 28	20 41	»	
BRIVE ar.	6 3	9 41	»	13 23	18 3	21 2	0 6	
PARIS (Orsay) ar.	—	18 58	»	22 7	»	5 39	9 19	

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

					(Austerl.)			
PARIS (Orsay) d.	19 25	21 14	22 5	7 42	10 8	»	»
Brive dép.	4 2	8 2	12 36	16 2	18 56	»	»
Turenne	4 25	8 27	13 3	16 27	19 34	»	»
Quatre-Routes	4 33	8 38	13 15	16 36	19 47	»	»
St-Denis-p.-Martel arr.	4 42	8 47	13 23	16 45	19 59	»	»
St-Denis-p.-Martel dép.	4 48	8 59	13 36	16 50	20 36	»	»
Montvalent	—	9 12	13 51	17 3	20 59	»	»
Rocamadour	5 14	9 33	14 14	17 22	21 32	»	»
Gramat	5 27	9 48	14 31	17 35	21 55	»	»
Flaujac (halte)	—	10 1	14 44	17 48	»	»	»
Assier	5 48	10 13	14 59	17 59	22 45	»	»
Le Pournel	—	10 26	15 9	18 8	22 59	»	»
FIGEAC	6 16	10 51	15 31	18 31	23 28	»	»
CAPDENAC ar.	6 26	11 1	15 41	18 41	23 41	»	»
CAPDENAC d.	6 36	11 54	16 10	18 52	»	»	»
TOULOUSE	10 14	16 41	21 2	23 7	»	»	»

De Cahors à Capdenac

					(1)
CAHORS	8 5	12 36	16 14	18 43
Cabessut	8 14	12 47	16 25	18 54
Arcambal	8 23	13	16 35	19 5
Vers	8 31	13 11	16 43	19 14
Saint-Géry	8 38	13 20	16 48	19 21
Conduché	8 49	13 38	17	19 36
Saint-Cirq-la-Popie	8 55	13 46	17 6	19 43
St-Martin-Labouval	9 2	13 56	17 14	19 57
Calvignac	9 8	14 5	17 21	20 4
Cajarc	9 21	14 23	17 34	20 17
Montbrun	9 30	14 36	17 44	20 27
Toirac	9 38	14 48	17 53	20 36
Lamadeleine	9 49	15 3	18 5	20 48
CAPDENAC	10	15 17	18 17	21

(1) A lieu les jours de foire à Cahors : les 3 janv., 3 août, 3 nov. ; le 1er des autres mois, ainsi que le samedi après le 10 de chaque mois.

De Capdenac à Cahors

CAPDENAC	7 10	11 56	18 55	»
Lamadeleine	7 22	12 12	19 7	»
Toirac	7 33	12 26	19 18	»
Montbrun	7 41	12 37	19 26	»
Cajarc	7 52	12 55	19 40	»
Calvignac	8 2	13 8	19 50	»
St-Martin-Labouval	8 9	13 17	19 58	»
Saint-Cirq-la-Popie	8 17	13 27	20 6	»
Conduché	8 23	13 37	20 13	»
Saint-Géry	8 37	13 58	20 26	»
Vers	8 42	14 5	20 32	»
Arcambal	8 50	14 16	20 40	»
Cabessut	9	14 31	20 51	»
CAHORS	9 8	14 40	20 59	»